

Les maires parisiens de gauche parrainent des sans-papiers

Les maires de gauche des 3e, 9e, 11e, 12e, 13e, 14e, 19e et 20e arrondissements parisiens ont organisé, lundi 22 octobre, des cérémonies de parrainages républicains d'étrangers sans papiers. Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a lui-même reçu, à l'Hôtel de Ville, quatre familles et un lycéen majeur, déjà parrainés, mais n'ayant toujours pas été régularisés. En septembre, le ministre de l'immigration, Brice Hortefeux, avait demandé aux préfets de rappeler les maires à l'ordre en les mettant en garde contre toute initiative de solidarité avec les sans-papiers.

[Source : Le Monde]

BOUCHES-DU-RHÔNE

Situation sans commentaire

Sans-papiers depuis 2004, ma situation se complique et réduit mes chances de mener à bien mes projets personnels et professionnels (informaticien hardware, multimedia, calligraphie, dessin...).

J'ai néanmoins tenté à deux reprises de contacter la préfecture des Bouches-du-Rhône par courrier, avec l'aide d'un homme merveilleux, Mr le Maire d'une commune voisine. Cela n'a abouti à rien, malheureusement...

En France depuis 2000, je me suis si vite attaché à ce pays, et m'en suis considéré citoyen.

Hélas, l'administration fait son spectacle.

Que dois-je faire pour sauver mon avenir à 26 ans ?

[Témoignage parvenu par le site du QSP, quotidiensanspapiers.free.fr.

Nous invitons tout-un-chacun à nous envoyer des informations, des textes, des images, des bande-sons, ou des films que nous pouvons mettre en ligne sur le site.]

Le site du
Quotidien des Sans-Papiers,
c'est
quotidiensanspapiers.free.fr

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Menacée de mort, puis d'expulsion

Sviatlana Tchibissova, mère d'Arseni âgé de 6 ans, est de nationalité biélorusse. Elle a épousé un Français en 2005. Victime de violences et de menaces de mort, Sviatlana quitte le domicile conjugal, trouve un hébergement en foyer et du travail. Fin septembre 2006, la Préfecture décide de ne pas renouveler son titre de séjour et prend un arrêté d'expulsion. À compter de ce moment, Sviatlana est en situation de totale précarité tant en ce qui concerne sa présence sur le territoire français que ses moyens d'existence car elle n'est plus autorisée à travailler.

Après son arrestation et celle de son fils fin décembre 2006 (police des frontières, cellule de rétention), la Préfecture décide de permettre à Sviatlana d'assister au procès de son mari poursuivi pour menaces de mort, qui a eu lieu en mars 2007, puis à l'audience de la cour d'appel de Reims, le 4 octobre 2007.

Le tribunal de Charleville-Mézières, puis la cour d'appel ont décidé de la culpabilité du mari condamné à trois mois de prison avec sursis et 1 euro symbolique de dommages et intérêts demandé par Sviatlana.

Sviatlana est définitivement reconnue victime de menaces de mort réitérées, et légitimée de fait dans la décision qu'elle a prise de quitter son mari.

Par ailleurs, depuis plus d'un an Sviatlana fait la preuve de sa volonté de rester en France, malgré les conditions d'existence qui lui sont faites (impossibilité de travailler et de ce fait de pourvoir à ses besoins et à ceux de son fils, insécurité en relation avec la menace d'être expulsée).

Elle fait aussi la démonstration de sa capacité d'insertion : a défaut d'être autorisée à travailler, Sviatlana mène des activités bénévoles. Son fils est scolarisé à Charleville-Mézières.

La ville de Charleville-Mézières s'est engagée à la salarier comme animatrice périscolaire dès que sa situation le permettra.

[Source : RESF]

9ÈME COLLECTIF

Réunion "information rétention"

Lundi 12 novembre 2007
à 19H30

Aujourd'hui, les conséquences de la politique du chiffre, ce sont des arrestations massives : à domicile, conduisant à des défenestrations, devant les portes des écoles, dans les préfectures, au travail, dans les transports et dans la rue, etc.

Plus que jamais il est important de lutter ensemble et de connaître ses droits face aux arrestations, à la rétention, et aux expulsions. Cette réunion permettra d'informer les concernés sur leurs droits et comment ils peuvent se défendre contre cette politique meurtrière.

Avec la participation de :
CHRISTOPHE POULY, AVOCAT
LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE
LA CIMADE
LE RALE
(Réseau d'Alerte et de Lutte contre l'Exploitation des Sans-papiers)
LE 9ÈME COLLECTIF
DES SANS-PAPIERS

Projection à 19 heures du film
"N'ENTRE PAS SANS VIOLENCE

DANS LA NUIT"
de Sylvain Georges
Noir Production, 2006

AU CICP - CENTRE INTERNATIONAL
DES CULTURES POPULAIRES
21ter, rue Voltaire
75012 Paris
Métro Rue des Boulets (Ligne 9)

9emecollectif.net

Le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte n°14 - vendredi 2 novembre 2007 - 0,50 euro

NUL NE PEUT ÊTRE ARBITRAIREMENT ARRÊTÉ, DÉTENU OU EXILÉ. TOUTE PERSONNE A LE DROIT DE CIRCULER LIBREMENT ET DE CHOISIR SA RÉSIDENCE À L'INTÉRIEUR D'UN ÉTAT.
Déclaration universelle des Droits de l'Homme

CHIFFRE !

Pour 2008, l'objectif est fixé à 26 000 expulsions ! et 28 000 en 2010...

En septembre, le « bleu budgétaire » consacré à l'immigration, l'asile et l'intégration, annonce que l'objectif est de réaliser 26 000 reconduites en 2008, et 28 000 en 2010. L'objectif est ainsi passé d'un peu moins de 10 000 en 2002 à 23 831 en 2006. Et, comme on sait, d'ici fin 2007, le gouvernement voudrait atteindre le « chiffre » de 25 000. Ainsi, en dépit des innombrables drames et des morts enregistrés, il s'agirait de faire « toujours plus » !

[Source : Le Monde]

RESF

« Faire mûrir les consciences... »

Richard Moyon, porte-parole du Réseau éducation sans frontières, répondait aux questions de 20 minutes.

Q. Expliquez-nous votre combat...

Nous essayons de faire mûrir les consciences. Tous les partis, y compris ceux de gauche et d'extrême gauche qui nous soutiennent, se sont servis de l'immigration de manière démagogique pour flatter leur électorat. À nous de peser pour montrer que l'immigré n'est pas un ectoplasme mal-faisant, mais le voisin de palier ! Nous donnons une dimension humaine au mythe de l'immigration.

Q. Quel est votre souvenir le plus fort ?

Chaque fois que je quitte une préfecture aux côtés d'une famille ou d'un étudiant qui a les larmes aux yeux grâce à sa carte de séjour. On se dit alors qu'on est utile, qu'on a changé la vie de quelqu'un.

Q. Vous n'avez pas l'impression de vous battre contre des moulins à vent ?

C'est difficile, mais on ne peut pas se lasser. Et ça me rassure de trouver des milliers d'hommes et de femmes prêts à dépenser du temps et de l'argent pour une cause honorable. Ça signe l'échec des comportements honteux de l'administration française.

[Source : 20 Minutes]

COMMUNIQUÉ DE LA CIMADE

L'implacable course au chiffre Quand l'administration place des enfants en rétention

Pour atteindre l'objectif de 25 000 reconduites à la frontière pour l'année 2007 fixé par le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, plus rien ne semble arrêter certains services de police :

- Jeudi 18 octobre : un bébé de 3 semaines et ses parents ont été arrêtés et placés au centre de rétention administrative (CRA) de Rennes-Saint-Jacques-de-la-Lande.

[Suite page 2]

ADN

L'inacceptable

Après le président sénégalais Abdoulaye Wade, le président de la Commission de l'Union Africaine (UA), l'ancien président du Mali Alpha Oumar Konaré, a également fait part de son opposition au projet de loi français introduisant la possibilité de recourir à des tests ADN pour les candidats au regroupement familial.

« Pour nous ces tests ADN sont inconcevables. Ils sont inacceptables au niveau éthique, moral et culturel », a déclaré mardi 2 octobre l'ancien président du Mali, dans un entretien accordé à RFI au siège de l'Union africaine, à Addis Abeba.

« En toutes choses il y a une limite sinon c'est le désordre, l'inacceptable », a-t-il dit. Pour les Africains, ces tests « ne sont pas du tout conformes à notre conception de la famille, de la société, ni concevables du point de vue de notre conception de l'Homme », a-t-il souligné.

Lors d'une conférence de presse, le président sénégalais Abdoulaye Wade déclarait : « quelqu'un dit: "ça, c'est mes enfants" et il faut qu'on analyse si c'est vraiment son enfant. Ce n'est pas respecter la liberté de l'Homme que de vouloir faire des pratiques pareilles », a-t-il indiqué.

« Il vaut mieux dire: "vous ne rentrez pas chez nous, nous sommes souverains et on n'en parle plus" », a poursuivi le chef de l'État, âgé de 81 ans, qui a fait ses études supérieures en France, et est marié à une Française.

« Maintenant, c'est l'ADN et puis après on va nous soumettre à quel test encore pour savoir si les chromosomes de nos arrières grand-pères ne comportaient pas "je ne sais pas quoi" ? », s'est-il demandé.

« Je suis en grand accord avec la déclaration faite par le président Wade », a souligné le président de l'Union Africaine, Alpha Oumar Konaré.

[Source : Le Nouvel Observateur]

Le Quotidien des Sans-Papiers est diffusé sur Internet, sur le site quotidiensanspapiers.free.fr. On le trouve également sur le site 9emecollectif.net. On peut le télécharger librement, l'imprimer et le diffuser.
Pour envoyer des informations, écrire à : lequotidiensanspapiers@no-log.org ou téléphoner au 08 72 73 81 53.

Combien y a-t-il de sans-papiers en France ?

Ainsi que Droits devant !! l'aura souligné [voir QSP n°13], la loi Hortefeux contient une disposition « pas totalement défavorable aux étrangers », comme l'écrit Libé. C'est l'article 12ter, qui prévoit la régularisation de sans-papiers disposant d'une promesse d'embauche dans un métier et une zone géographique caractérisés par des difficultés de recrutement.

« Il ne s'agit pas de régularisations de plein droit, mais de régularisations au cas par cas, soumises à l'arbitraire des préfetures », précise Droits Devant !! « La carte de séjour délivrée est particulièrement précaire: elle a une durée d'un an ».

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de « l'immigration choisie » proposée par Sarkozy, qui souhaite « faire passer l'immigration professionnelle de 7% à 50% » comme il l'a encore rappelé récemment.

Les étrangers régularisés en vertu de cet amendement se verraient délivrer une carte de séjour « salarié », ce qui devrait gonfler les statistiques de l'immigration de travail relativement à celles de l'immigration familiale, par ailleurs brutalement entravée par toutes les nouvelles dispositions de la loi Hortefeux. « Pour les patrons aussi, c'est une bonne nouvelle », remarque Libé.

De récentes enquêtes faisaient état de la proportion de restaurants employant des sans-papiers : plus de 70%... André Daguin, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, en sait quelque chose : « C'est une plaie dont on essaie de se débarrasser », affirme-t-il. L'hôtellerie a des besoins considérables de main-d'œuvre : « Il nous manque 40 000 ou 50 000 mecs ». « Bien sûr, on préférerait taper dans le tas des chômeurs, mais les gens ne peuvent pas se mettre dans la tête qu'on est dans des métiers où on mène une vie à l'envers. On travaille quand les autres se reposent. La moitié des mecs ne peuvent pas le supporter. » Si on régularisait les sans-papiers, « ça donnerait un coup au travail au noir », remarque-t-il. « Il paraît naturel qu'un type qui fait son boulot et dont le patron est content puisse être régularisé. » Question intéressante, Libé se demande combien d'étrangers cette nouvelle dis-

position pourrait concerner. « Impossible à dire. Faute d'enquête officielle, personne ne sait combien la France compte de sans-papiers »... Et lorsque le ministre dit qu'il y en aurait 200 à 400 000, il dit donc n'importe quoi. Le seul chiffre « sérieux » dont on disposerait serait une évaluation du Bureau international du travail datant de... 1991 ! Celui-ci estimait alors leur nombre à 350 000. [Nous reviendrons sur la question de cette bouteille à encre statistique dans nos prochaines éditions. QSP]

Quant à la proportion de ceux qui travaillent, si on l'estime à deux sur trois, il se trouve que la dernière indication disponible, sur la base des seules régularisations massives jamais intervenues, en 1981-1982, permettait de constater que... 95 % des 130 000 étrangers régularisés alors avaient un emploi.

Hormis la restauration, l'autre secteur d'activité qui recourt massivement au travail des sans-papiers, c'est bien entendu le bâtiment. « Cette disposition peut indéniablement permettre de résoudre des situations difficiles au plan humain, tout en prenant en compte la situation de déficit de main-d'œuvre de certaines branches », dit Christian Baffy, président de la Fédération française du bâtiment.

[Source : Libération]

L'implacable course au chiffre [Suite de la page 1]

- Mercredi 10 octobre : un enfant handicapé moteur et mental et ses parents ont été arrêtés et placés au CRA de Toulouse-Cornebarrieu.
- Jeudi 4 octobre : une petite fille de 3 ans et sa mère ont été arrêtées et placées au CRA de Lyon-Saint-Exupéry.
- Jeudi 4 octobre : une jeune femme enceinte a été arrêtée et placée au CRA de Cayenne-Rochambeau en Guyane. Après avoir été transférée en urgence à l'hôpital, elle a accouché d'un fœtus mort.
- Jeudi 4 octobre : une petite fille de 15 mois et sa mère, enceinte, ont été arrêtées et placées au CRA de Toulouse-Cornebarrieu. La mère perdra ses jumeaux le lendemain. La Cimade n'a cessé – avec d'autres – d'alerter les autorités et l'opinion

publique sur les dérives inhérentes au principe même d'une politique du chiffre en matière d'expulsion des personnes.

La Cimade réitère sa demande afin que cesse le placement en rétention des enfants et de leurs familles. Elle souhaite que les pouvoirs publics rappellent aux fonctionnaires leur devoir de respect de l'intégrité des personnes. La Cimade demande aux organismes de contrôle (Commission nationale de déontologie de la sécurité, Défenseure des enfants) d'intervenir dans le même sens auprès des autorités de l'État.

19 octobre 2007

INTERVIEW

« Techniquement, rafle est le mot juste »

Jean-Pierre Dubois, Professeur de droit constitutionnel et d'histoire des idées politiques à l'Université Paris Sud, préside la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) depuis 2005.

« On est toujours très prudent, parce qu'il y a des mots qui rappellent des choses très fortes mais on assiste depuis plusieurs mois à des opérations systématiques, préparées, qui conduisent à des bouclages d'un certain nombre de zones. Il y a une partie des arrondissements de l'Est parisien, notamment le 19ème, où cela se passe régulièrement. On voit des forces de police qui remontent une rue, en fouillant systématiquement les cafés, les commerces, les cages d'escalier. » « Le mot de rafle vient à l'esprit parce que, techniquement, il s'agit bien de cela. [...] »

« C'est une histoire qui remonte à loin. La ligue des droits de l'homme s'était insurgée il y a près de vingt ans contre les dérives des contrôles d'identité. Nous avons eu à la suite des lois Pasqua un élargissement des possibilités de contrôle tout à fait considérable. Il y a quelques dizaines d'années en France, un contrôle d'identité ne pouvait intervenir que s'il y avait des raisons extrêmement précises de penser qu'une infraction venait d'être commise ou qu'il y avait un risque très particulier pour l'ordre public. L'état de la législation depuis les lois Pasqua, donc depuis très longtemps, autorise des interprétations extrêmement laxistes. » [...]

Étranges étrangers

La création d'un « ministère de l'identité nationale » promise aux électeurs de Le Pen et confié à Hortefeux n'a qu'un seul précédent du même type dans l'Histoire de France : le « commissariat général aux questions juives » du sinistre Xavier Vallat. Certes, nous dira-t-on, la situation n'est pas la même. Les sans-papiers raflés ne partent pas à Drancy ou à Auschwitz, ils sont « simplement » jetés dans des avions ou des ferrys. Mais l'intention est la même : déshumaniser, traquer, créer la peur permanente.

Les sans-papiers ne vivent plus l'État de Droit. Ils sont passés de l'autre côté du miroir. Contre eux, la France viole tous les textes internationaux qu'elle a signés : droit d'asile, droit de vivre en famille, droit à la santé, droit à l'éducation exactement comme la France de Vichy avait privé de tout droit dès 1940 les Juifs, les Tziganes, les communistes, les homosexuels... La France d'aujourd'hui recopie même le vocabulaire de Vichy. Comme autrefois, les sans-papiers sont officiellement « en surnombre dans l'économie française ».

Au moment même où le gouvernement et le MEDEF veulent liquider tout ce que le Conseil National de la Résistance a établi à la Libération (sécurité sociale, retraite pour tous, nationalisation des banques, de l'énergie, du chemin de fer...), une diversion est apparue avec la lettre de Guy Môquet. Ne les laissons pas refaire l'Histoire, ne les laissons pas récupérer celles et ceux qui ont combattu la barbarie et le racisme : les étrangers et les sans-papiers ont joué un rôle fondamental dans la Résistance. À l'automne 1943, seule la M.O.I. (Main-d'œuvre immigrée) avait un groupe actif à Paris. Ils s'appelaient Alfonso (espagnol), Fontanot (italien), Manouchian (arménien), Boczov, Elek, Rayman, Wajsbrot, Olga Bancik (juifs/ves venus de Pologne, Hongrie ou Roumanie). Ils/elles ont été arrêtés et torturés par la police française (les « brigades spéciales ») puis livrés à la Gestapo et exécutés.

60 ans après, la France s'est excusée pour les rafles et les crimes commis en son nom. Elle commémore le Veld'hiv. Elle célèbre les résistants et toutes celles ou ceux qui ont aidé les gens traqués. Elle affirme qu'il aurait fallu désobéir à des ordres injustes.

À quoi bon ces commémorations quand le même cycle infernal du racisme d'État et de la discrimination recommencent ? Quand on reparle de quotas. Quand on criminalise les sans-papiers et leurs soutiens.

Aux fonctionnaires de police, aux juges, aux employés des préfetures, aux pilotes d'avion ou aux capitaines de ferrys, nous disons : « désobéissez à des ordres injustes ! ». Soutenir les sans-papiers et empêcher l'horreur quotidienne des expulsions est plus que légitime : c'est lutter pour la défense des droits de tous les humains. Le Réseau Éducation Sans Frontières et Florimond Guimard mènent une lutte indispensable. Le pouvoir ne nous intimidera pas.

Déclaration de Pierre Stambul (UJFP) à la manifestation de soutien à Florimond Guimard le 22 octobre.

DRÔME

Mobilisation permanente dans le département !

Romans, Montélimar, Crest ... et Tournon (07) : des femmes, des hommes et des enfants sont soumis à l'arbitraire, leur droit à vivre dignement en France est bafoué ! Appelez autour de vous à rejoindre les rangs des "REFUSANTS" en participant aux manifestations, pétitions de soutien et parrainages de sans papiers !

- Romans. Le sort de la famille Hamri avec ses trois enfants est toujours celui de l'incertitude et de la peur.

- Montélimar. C'est maintenant la famille Karapétian (d'origine arménienne) avec trois enfants a qui on refuse l'asile politique et qui est menacée d'expulsion. Les enseignants des enfants, les parents d'élèves, les voisins, le Réseau Education Sans Frontières, demande la régularisation de la famille Karapetian, pour lui permettre de vivre sereinement en France.

- Crest. Dinara Gallo n'a pas le droit

de divorcer si elle veut rester en France ! À 43 ans, de nationalité brésilienne, mariée depuis 2003 avec un ressortissant français, elle est menacée d'expulsion du territoire à compter du 17 novembre 2007. À cette date, son permis de séjour ne lui sera plus accordé sous prétexte qu'elle est en instance de divorce. Depuis son mariage et son arrivée en France, Dinara a toujours occupé un emploi. Très investie dans la vie associative et culturelle de la ville, elle a tout mis en place pour s'intégrer pleinement à sa nouvelle vie sur notre territoire.

Quand un couple français se sépare on ne lui demande pas d'explications, mais quand un couple mixte se sépare, la personne étrangère est priée de déguerpir fissa, de retourner dans un pays où elle n'a souvent plus d'attaches et sa liberté de vivre suivant ses choix, il n'en est pas question.

- Tournon... c'est, en Ardèche, de l'autre côté du Rhône, mais il n'y a pas de frontière départementale pour l'injustice et encore moins pour la solidarité !

Le dossier de régularisation de la famille Klandanjcic (qui comporte trois enfants) a été rejeté début octobre. Famille parfaitement intégrée depuis de longs mois dans la vie locale de Tournon (enfants scolarisés, activités associatives humanitaires, recherche et promesse d'emploi) cette famille a reçu le soutien unanime du Conseil Municipal de Tournon le 5 juillet 2007 pour ses démarches de régularisation. Le Préfet de l'Ardèche, non seulement rejette cette demande, mais rappelle à l'ordre le Maire et son conseil municipal : les opérations de parrainage d'étrangers en situation irrégulière n'entrent pas dans les compétences municipales et le soutien matériel de telles actions est passible de sanctions au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, référent à l'article L.622-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

« Toute personne qui aura par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation, le séjour, irréguliers, d'un étranger en France, sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 ? . . . »

[Source : RESF]

Cela s'appelle une rafle !!!

Cela vient de se passer cette fin de matinée, entre la rue de la République et le Cours Gambetta :

Des policiers qui arrêtent les bus systématiquement, qui contrôlent certains passagers au faciès, c'est à dire qui ressemblent à des étrangers, qui font descendre, femmes, hommes, poussette, qui embarquent sans discussion et sans ménagement, et même violemment comme cette femme (qui pourtant avait des papiers) qui allait chercher ses enfants à l'école (qui attendent toujours leur mère dont nous n'avons aucune nouvelles 3 heures après)...

Nous l'avons vu de nos propres yeux puisque nous la Cimade avons pris des photos et avons même été contrôlé et villipendé pour ce fait... Nous avons appelé le cabinet du Préfet pour lui dire notre émotion devant cette femme en pleurs qui a assisté à l'embarquement de son amie pourtant en règle.

Cela porte un nom : une rafle. Tout simplement. Le terme est approprié. Et, nous ne pouvons même plus mettre des guillemets. Et, nous ne confondons rien... nous ne faisons pas ici de parallèle entre 1942 et 2007.

Les situations ne sont pas comparables. Rien à voir. Les raflés ne sont pas envoyés vers l'indignable. Ils disposent encore un peu, de recours d'un état de droit. Le pouvoir qui a donné ces consignes a été légitimement élu. Etc.

De même que nous n'amalgamons pas, comme un premier réflexe, ce qui revient de la chasse systématique des étrangers qui a tendance à ce développer : objectifs chiffrés d'expulsions donnés par le pouvoir à sa police, des policiers forçant une porte au petit matin, ou encore des convocations-piège à la préfecture...

Mais n'en déplaise à quiconque... ce à quoi nous avons assisté... et nous en sommes meurtri que cela se passe en France aujourd'hui...

Cela s'appelle une rafle !!!

Afin de faire l'autopsie de cette rafle, la Cimade lance un appel à témoin.

Tous ceux qui ont assisté à ces faits peuvent appeler au tel : 04 67 06 55 02.

RAFLES

Nouvelles arrestations de sans-papiers à l'entrée des écoles

Jeudi 25 octobre en fin d'après midi, dans le 3ème arrondissement, le quartier des Arts et Métiers a été le théâtre d'une rafle, ce qui n'est pas une nouveauté, la chasse aux sans papiers étant devenue l'activité quotidienne et principale des forces de polices.

Pressés de faire du chiffre, les policiers traquaient déjà les « personnes visiblement étrangères » jusque dans les magasins du quartier. Ce jeudi, malgré l'engagement, pris par la Préfecture et le Gouvernement, à la suite de l'affaire de la rue Rampal, de préserver les abords des écoles la police a de nouveau procédé à des contrôles de parents venus chercher leurs enfants à la sortie !

Ces interventions policières ont eu lieu devant l'école élémentaire de la rue des Vertus et l'école maternelle de la rue Chapon. Un père d'élève qui venait chercher son fils à l'école maternelle a été arrêté. Il est actuellement en garde à vue au commissariat du troisième arrondissement. En procédant à proximité des établissements scolaires - quand il ne s'agit pas d'y entrer pour arrêter des enfants ou des parents - les forces de police adressent un message clair aux parents : n'envoyez plus vos enfants à l'école, ils n'y sont plus protégés. Sud-éducation dénonce cette atteinte au droit à la scolarité des enfants, quelle que soit la situation de leurs parents.

[Source : Sud-éducation Paris]

EXPULSÉ PAR ERREUR

Situation kafkaïenne à Shanghai

« La situation de M. Qiu révèle le peu de sérieux et la précipitation avec laquelle les dossiers de reconduite à la frontière sont traités par les services de l'État. » Le député socialiste Claude Bartolone n'a pas mâché pas ses mots, hier, lors de la conférence de presse organisée par les membres du Réseau éducation sans frontière (RESF) à la mairie de Pantin.

Qiuexpulshanghai10oct2007M. Qiu a été expulsé par erreur, le 11 octobre dernier. Sa femme et sa fille sont toujours à Pantin. Elles ont pu lui parler, hier, par téléphone. « Je ne vais pas bien, traduit l'interprète. Je suis séparé de ma fille et de ma femme. Et puis, je suis contraint de rester reclus dans ma chambre d'hôtel. »

Interpellé alors qu'il sortait de chez un coiffeur dans le 3e arrondissement à Paris, ce père de famille a été placé en garde à vue, en centre de rétention à Vincennes (Val-de-Marne), puis expulsé. Ce sans-papiers, soutenu par une forte mobilisation de RESF et d'hommes politiques, avait pourtant reçu du préfet de Seine-Saint-Denis et du préfet de police de Paris l'assurance qu'il serait libéré.

Tous ses papiers sont en France avec sa famille Sans sa pièce d'identité chinoise qu'il gardait précieusement chez lui de peur de la perdre, M. Qiu a été transporté de force par deux policiers jusqu'à l'arrière de l'avion. Il a été ligoté aux jambes et bâillonné afin que les autres voyageurs ne le remarquent pas. Il est resté ainsi trois à quatre heures avant qu'un policier civil accepte de le détacher.

Arrivé à Shanghai sans aucun papier, il n'a d'abord pas été admis par les autorités chinoises. M. Qiu a alors dû faire appel à son oncle, qui est venu depuis le sud-est du pays pour l'identifier auprès des douaniers. M. Qiu a profité de la présence de son oncle pour entrer dans un hôtel, où les papiers d'identité sont également demandés. Depuis, son oncle est reparti et M. Qiu est contraint de rester dans sa chambre d'hôtel, sans papier ni argent. « Si je sors, je ne pourrai plus rentrer », dit-il à sa femme, digne et discrète, qui n'a pas réussi à étouffer ses sanglots hier, malgré la bonne nouvelle du député, lequel dit avoir obtenu de Brice Hortefeux la promesse d'un visa pour M. Qiu. Le problème est qu'il faut avoir des papiers pour pouvoir y tamponner un visa.

Le Parisien du 27 octobre

« Quand on est préfet ou procureur et qu'on vous dit "il m'en faut plus dans les centres de rétention", on tape sur ceux qui sont les plus intégrés. Parce que c'est beaucoup plus facile d'aller arrêter des gens à la sortie d'une école que de chercher des gens qui sont dans la clandestinité. Donc il y a plus de familles, il y a plus d'enfants, ça fait du nombre et ils sont plus faciles à attraper. C'est comme ça qu'on arrive à des opérations de type rafle, parce qu'on est dans une logique de rendement. [...] Ce qui est insupportable humainement parce qu'en fait le rendement cela veut dire que des gamins retournent vers un inconnu qui peut être synonyme de mort ou d'extrême danger avec leurs cahiers et leur livre d'école sous le bras. »

« Rappelez-vous, au printemps dernier, quand ce grand père chinois avait été arrêté à la porte de l'école Rampal, c'était dans le cadre d'une de ces rafles. On remonte, on se met à proximité des écoles, on bloque les issues, et on tend le filet, on attend les poissons. C'est effectivement insupportable. [...] On calcule quelques fois les jours. Souvent, c'est le jeudi, parce que ça permet d'affaiblir la défense des droits en centre de rétention parce que le week-end, les gens de la Cimade ne sont pas là le dimanche. On en est au point où les choses sont calibrées pour affaiblir la défense des droits. [...] »

« La circulaire du 21 février 2006 c'est un memento du chasseur. Les services de M. Sarkozy à l'époque avec M. Guéant, son directeur de cabinet à l'Intérieur, ont pris la jurisprudence de la Cour de cassation qui avait interdit que l'on mette la main sur des sans-papiers dans des lieux protégés - leur domicile par exemple -, et ils ont en creux, indiqué, de manière très obligeante et précise, tous les endroits où, à contrario, l'on pouvait alpaguer des sans-papiers. [...] On avait cité le cas le plus extraordinaire, c'est l'histoire des cliniques : la police peut entrer dans un hôpital ou une clinique, elle ne peut pas rentrer dans les chambres, parce que quand même les chambres, c'est un domicile. Et comme la Cour de cassation avait dit ça, MM Sarkozy et Guéant ont dit alors c'est possible dans les couloirs, c'est possible dans les toilettes, c'est possible dans les blocs opératoires [...]. [...] Nous avons déféré cette circulaire devant le conseil d'État qui nous répondit qu'il n'y avait rien là qui menace les droits fondamentaux »... [Source : Libé]

COMMUNIQUÉ

La Préfecture de Police rafle les parents devant les écoles !

Le 23 mars dernier, le ministre de l'Intérieur Sarkozy, demandait aux préfets de ne pas interpellés les sans papiers à proximité d'une école. Cette consigne était donnée trois jours après l'arrestation mouvementée rue Rampal de M. Chen qui allait chercher ses petits-enfants dans deux écoles voisines.

Un peu plus de six mois après, M. Chen, dont la situation administrative n'a pas évolué, va toujours conduire et chercher ses petits-enfants à l'école matin et soir. Le matin du vendredi 19 octobre, en sortant de l'école maternelle rue Piver dans laquelle il a laissé son petit-fils Jacques, il est interpellé en même temps que cinq autres personnes dont au moins deux pères de famille qui venaient comme lui conduire leurs enfants à l'école. Les forces de l'ordre opérant en civil, avec un véhicule banalisé étaient postées à moins de 100 mètres de cette école (angle St Maur / Orillon). Au même moment, un contrôle d'identité était effectué à 50 mètres de l'entrée des écoles élémentaire et maternelle de la rue des Trois Bornes (angle St Maur / Trois Bornes).

À 16h30, à l'heure de la sortie des classes, ce même jour, deux policiers (en uniforme) paradaient devant l'école de la rue de la Présentation, ceux-là n'interpellaient pas, ils étaient seulement là pour semer la panique ! Le Préfet de Police de Paris court après « son chiffre » mais il a du mal à le rattraper. Alors il ne s'embarrasse pas des consignes de son ami Sarkozy, il rafle là où ça rapporte : devant les écoles à 8h30 et à 16h30. Dans le quartier de Belleville, il est sûr que ses chasseurs ne rentreront pas bredouilles.

Le Réseau Éducation Sans Frontières et les citoyens de Belleville demandent, une fois de plus, au Préfet de Police de cesser de terroriser ce quartier.

[Source : RESF]

QUESTION

Qu'aurait fait Guy Môquet en 2007 ?

Le Ministre de l'Éducation Nationale a demandé aux professeurs des lycées de France de faire lecture aux élèves, le 22 octobre 2007, de la lettre de Guy Môquet.

La FCPE de Seine Saint-Denis rappelle qu'il est incontestable que le devoir de mémoire doit faire partie de l'éducation de nos jeunes, que le combat des résistants contre la barbarie doit être montré en exemple.

Cependant, la FCPE de Seine Saint-Denis appelle à vigilance quant à l'instrumentalisation qui est faite de cette lecture. En effet :

Au moment où la chasse aux personnes sans papier est plus forte que jamais,

- alors que les Préfets sont convoqués car ils ne font pas leur quota d'expulsions,

- alors qu'il y a une semaine, des policiers parisiens ont appelé des familles en se faisant passer pour des personnels d'établissement scolaire pour venir les arrêter devant l'établissement de leurs enfants,

- alors même que l'Assemblée Nationale vote un texte permettant une sélection par les gènes,

- alors qu'un amendement proposait de ne plus accueillir dans les hébergements d'urgence les personnes sans papier,

- alors enfin, que le Ministre de l'Éducation demande aux équipes éducatives « de mobiliser sur l'édition 2008 du Concours national de la Résistance et de la déportation : "L'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la seconde guerre mondiale : une forme de résistance" ».

La FCPE s'interroge.... On ne peut d'un côté se prévaloir de l'exemple et du courage de ceux qui ont lutté pour les libertés, et d'un autre côté appliquer une politique qui va à l'encontre des droits de l'homme.

Qu'aurait fait Guy Môquet et ses camarades en 2007 : ne seraient-ils pas entrés en résistance ?

Bobigny, le 18 octobre 2007,

Conseil Départemental des Parents d'Elèves de la FCPE 93

Droit d'asile ? Compte rendu d'audience

Compte rendu de l'audience de ce jour au TA pour M. et Mme Hysa (Albanais du Kosovo), en France depuis mars 2004, avec trois enfants dont deux nés ici.

Requête : annulation d'OQTF, suite à un refus de la CRR (commission de recours des réfugiés).

L'affaire était programmée à 10h30, elle a été entendue deux heures plus tard ! Le président du tribunal nous a demandé d'excuser le retard, dû à l'accumulation des demandes d'annulation d'OQTF que le Gouvernement veut voir jugées rapidement (c'est lui qui a fait le lien).

Nous étions quinze venus soutenir M. et Mme Hysa, merci à tous pour votre patience, égale à celle des Hysa d'ailleurs (et de leur bébé).

Aucun représentant de la préfecture n'était venu débâter ce matin.

Plaidoirie de Me Couderc :

Il explique que la « *jurisprudence de la CRR sur le Kosovo* » est très fluctuante, selon que la commission comprend plus ou moins d'ex-membres du ministère des Affaires étrangères ; « *le Gouvernement faisant tout pour faire croire que la situation est aujourd'hui stabilisée au Kosovo. Il lui est difficile d'accorder l'asile en même temps par ailleurs – ce qui prouverait évidemment qu'il n'en est rien* ».

La CRR a même réfuté la validité d'une attestation de la Minuk (Mission des Nations unies au Kosovo) établissant la réalité des faits ayant conduit toute la famille Hysa à fuir – depuis, la Minuk a confirmé tout à fait officiellement son attestation (document porté au dossier pour le TA par l'avocat – c'est une nouvelle pièce).

Situation de la famille : les parents de M. Hysa ont obtenu l'asile aux États-Unis, deux de ses frères et une de ses sœurs ont la nationalité américaine, un autre frère a le statut de réfugié en Allemagne ; l'une des sœurs de Mme Hysa a la nationalité suisse, deux autres sœurs et sa mère ont obtenu le statut de réfugiées en France, notamment pour la maman – et c'est exceptionnel (Me Couderc insiste) – parce

que la gravité des faits qu'elle y a subi (incendie de la maison familiale, mari décédé de ses blessures) justifie qu'elle n'y retourne pas même si le pays présentait toutes les conditions de paix.

La petite Leona était présente lorsque sa mère a été agressée et elle a assisté à toutes les violences subies par Mme Hysa ; elle est suivie par une psychiatre ici. La préfecture ose remettre en cause le certificat médical (confirmation de syndrome post-traumatique) établi par le docteur Fanton, expert judiciaire ! Parle le « commissaire du gouvernement » (beaucoup moins à l'aise que pour toutes les affaires précédentes – et on en a vu passer, pendant deux heures...) :

Il reste de la famille au Kosovo (un frère et une sœur de M.) donc ils peuvent tout à fait reconstruire une vie là-bas (c'est à se demander s'il a écouté ce qui vient d'être dit) d'autant qu'il n'est pas question de séparer les enfants de leurs parents (ben non, ils ne seraient pas si inhumains n'est-ce pas !).

La motivation de l'OQTF est conforme, les préfets pouvant prendre une OQTF directement après un refus de la CRR sans autre procédure (ce que contestent les avocats).

– L'attestation de la Minuk ne suffit pas à établir un danger actuel.

– Les certificats médicaux ne peuvent jamais attester de l'origine exacte des blessures.

– Le statut de réfugiés obtenu par le reste de la famille ne suffit pas à motiver une régularisation de M. et Mme Hysa.

Jugement mis en délibéré, l'avocat s'attend à trois à quatre semaines de délai. Le tribunal a été très attentif lors de sa plaidoirie, voilà pour la note optimiste.

[Source : RESF]

AU T.A.

Dans quel monde vivons nous ?

Maître Meziane a plaidé avec énergie et beaucoup d'arguments sur les événements qui les ont amenés à venir en France : violences à l'égard de Mme de la part des islamistes et incapacité de l'État algérien à la protéger dans un village isolé ; poursuite des menaces et agression même après leur mariage ; présence de toute la famille de Mme Z. en France ; problème de santé des enfants.

Le commissaire du gouvernement peu à l'aise avec ses dossiers a évidemment tout contesté y compris le PV de gendarmerie de 2002 arguant que ce PV prouve la plainte mais ne fait que relater les dires de Mme Z. et ne prouve pas leur véracité...

En ce qui concerne les problèmes de santé des enfants, il globalise et parle de bronchiolite alors que les enfants et Mme Z. ont des problèmes de santé plus importants même s'ils ne sont pas catastrophiques.

C'est conforme à ce qu'il a fait à l'audience précédente que j'ai suivie en pointillé car nous étions inquiets de ne pas voir arriver Mme Meziane ; il a en effet contesté un certificat médical d'un médecin urgentiste sur des crises d'angoisse et des tendances suicidaires sous le prétexte que ce médecin n'était pas psychiatre.

Nous ne sommes pas restés après le passage de la famille Zalami car nous avions des informations inquiétantes sur les risques d'arrestation au sortir du tribunal.

Nous nous sommes donc organisés pour son retour en lieu que nous espérons sûr.

Une fois encore, même si les parallèles avec d'autres époques sont à manier avec certaines précautions, il faut bien appeler un chat un chat, une rafle, une rafle, et constater que nous vivons dans un état de plus en plus policier.

Pour les moins jeunes d'entre nous cela réveille des souvenirs... pour tous cela fait vivre une tension et une tristesse très grandes. Dans quel monde vivons nous ?

[Source : RESF]

CALAIS

Deux journées « ordinaires »

Alors que nous attendons ce jeudi, le délibéré du procès en diffamation contre les témoins diffuseurs, mardi soir, vers 20h15, les CRS ont réalisé deux courses poursuivies qui m'ont valu une garde à vue de 24 heures, pour les traditionnels outrages, ajoutés à une rébellion et à une opposition à l'interpellation d'un réfugié.

J'avais eu le malheur de vouloir photographier la dernière course poursuivie alors qu'un CRS m'en bouchait volontairement la vue, avant de me

TARN

On le renvoie chez lui, mais chez lui c'est aussi ici ! ...des Pierre Lohoua, il y en a des milliers...

Nous sommes des habitants d'un village du Tarn, Rabastens, et souhaitons témoigner de notre expérience collective auprès de Pierre Lohoua, notre ami, collègue, voisin, sans papier et sans ressources depuis Avril 2007. Nous nous sommes organisé en Comité de Soutien à cette date, et sommes garants de la tournure administrative de la situation de Pierre Lohoua, ainsi que de la prise en charge de ses frais jusqu'à la régularisation que nous revendiquons.

Le texte qui suit a été lu à l'occasion d'un concert que nous avons organisé pour Pierre, pour payer le loyer de son appartement, et faire connaître son histoire.

Nous voulons dire à tous que monter un comité de soutien est à la portée de n'importe qui, et que c'est un contre-pouvoir petit, mais réel, contre l'infamie actuelle, et le bruit de bottes que l'on entend pas si loin.

« Pierre Lohoua vit en France depuis 10 ans. Parfaitement intégré, employé en CDI, engagé dans la vie associative de sa commune (Rabastens, Tarn), son titre de séjour ne lui a pourtant pas été renouvelé. Son emploi désormais suspendu, Pierre est sans ressources. Face à cette situation, en Avril 2007, nous, ses amis, voisins et collègues de travail, nous mobilisons au sein du Comité de Soutien à Pierre et demandons sa régularisation.

Après de nombreuses démarches administratives, la Préfecture du Tarn nous fait part de sa décision : il faut que Pierre retourne en Côte d'Ivoire pour faire une demande d'un visa long séjour, et d'un permis de travail (alors qu'il est déjà employé en CDI depuis septembre 2005). Le préfet s'engage, et devant la presse et par lettre, à soutenir le dossier de Pierre Lohoua auprès du Consul de France en Côte d'Ivoire.

Le 11 Octobre 2007, notre ami et voisin Pierre a pris l'avion pour Abidjan, grâce à la collecte de ses collègues, qui ont réuni la somme nécessaire à l'acquisition du billet d'avion.

Nous avons décidé, par le vote, d'assurer durant cette période d'attente les ressources financières de Pierre, tant pour ses charges à Rabastens (loyer, EDF, impôts, etc.) que pour qu'il puisse « tenir » en cote d'Ivoire. Nous rappelons que Pierre est sans ressources depuis le mois d'Avril 2007, et qu'à cet effet, nous organisons depuis le début des manifestations diverses (concerts, expositions, repas de soutien, etc.).

Le comité reste donc doublement mobilisé, ici par le suivi des procédures administratives, l'organisation d'actions solidaires, et là-bas grâce aux contacts pris sur place.

Ce soir est une fête, mais à travers cette fête, nous voulons vous faire partager notre lutte.

Notre lutte, oh, elle est petite, toute petite, elle est de l'ordre de celles de quand l'innommable frappe à ta porte. Lorsque la peste brune s'immisce là où on se croyait à l'écart du monde (à l'abri). Là où souvent, c'est l'Histoire qui fait les hommes...

Nous, ses collègues, ses amis, ses voisins, on l'aime, ce mec ! Pierre Lohoua !

Lui, c'est vraiment un bon copain, un mec bien. Dans le quartier, ça fait longtemps qu'il y habite, on le connaît tous. Sa place parmi nous, il l'a payé au prix fort, il ne demande qu'à vivre en fraternité avec son entourage, et en paix. Et ici, en France, au pays de la liberté, cette paix, on la lui nie, on la lui refuse, ici au pays du droit du sol, on lui retire ses papiers, son travail, sa dignité !

On le renvoie chez lui, mais chez lui c'est aussi ici ! De quel droit peut-on nier l'identité de qui que se soit ? (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : tout citoyen a le droit de vivre librement dans le pays qu'il a choisi).

Je voudrais dire que cette lutte, elle est nécessaire : des Pierre Lohoua il y en a des milliers en France, et cette lutte c'est à nous de la répercuter partout où elle sera nécessaire, car si nous baissons les bras devant l'innommable, c'est l'innommable qui aura gain de cause.

Cette lutte, elle vous appartient. Elle fait partie du prix de notre liberté, la liberté, l'égalité, la fraternité, tout ça n'est pas un dû. Ça se gagne tous les jours, ça demande pas mal de travail et de courage.

En tous cas, quand les heures vers lesquelles nous avançons seront écrites comme les plus noires de l'histoire, il ne sera pas dit que nous n'avons rien fait...

Aujourd'hui, vous êtes ici, on fait la fête. Mais demain, la lutte continue, elle est quotidienne, et nous comptons sur vous pour nous rejoindre ! demain, si vous y pensez, écrivez au préfet, demandez la régularisation de Pierre Lohoua, signez la pétition, venez nous rejoindre aux réunions, tous les mercredis ; amenez vos idées et votre énergie à cette cause, qui est aussi la vôtre.

Au nom du comité de soutien, je demande la régularisation immédiate de Pierre Lohoua, et appelle la population à se joindre à notre mouvement. Et en mon nom propre, je demande la régularisation de tous les sans-papiers. »

Comité de Soutien à Pierre Lohoua

[Texte parvenu au QSP par le site quotidensanspapiers.free.fr]

Raffles (échantillon)

Lundi 22 octobre

Urgent, 16h20, rafle mobile en cours bd Saint-Martin.

Métro République

Merci de relayer ce message.

Mardi 23 octobre

• 7h30 : En ce moment, gare RER Val de Fontenay, déploiement important de la gendarmerie pour contrôle d'identité.

• 12h : rafle à La Chapelle.

Alerte rafle

• 12h44 : Attention rafle en cours à La Chapelle, présence possible journaliste à moto (faire suivre).

Ce midi, pendant 45 minutes, une dizaine de flics en civil, ont procédé à une rafle au métro La Chapelle embarquant plusieurs sans-papiers présumés... Ils sont rapidement partis ne laissant que peu de temps à un rassemblement en opposition de se constituer.

[Source : RESF]

Un retenu parmi d'autres

Première visite au CRA (Centre de Rétenion). J'accompagne des membres de RESF Rennes pour un parloir sauvage à l'initiative du collectif de soutien aux personnes sans papiers. La curiosité et l'appréhension se mêlent, que vais-je découvrir derrière cette frontière artificielle symbolisée par une double rangée de grillage qui nous sépare de ces "retenus". Dès notre approche, un groupe d'hommes, de femmes et... d'enfants se forme et le dialogue s'installe. Les francophones prennent la parole au nom de tous et racontent : les interpellations organisées à la préfecture, l'absence d'interprète, la justice expéditive, les conditions de vie dans le centre etc.

Toujours placé en rétention dans un centre éloigné de leur lieu d'arrestation, la majorité d'entre eux ne bénéficient pas de la moindre visite. Il est donc difficile de décider arbitrairement celui ou celle à qui l'on consacrerait un peu de notre temps et de notre soutien. Pourtant l'un d'eux attire mon attention, il fait partie des 32 grévistes de la faim. Il se tient légèrement en retrait et son regard cerné illustre une profonde fatigue. Il s'exprime le doigt levé en martelant qu'il ne veut pas partir, qu'il est malade et que sa copine est enceinte. Dans sa voix, le désespoir côtoie l'incompréhension, l'urgence aussi. Il faut faire vite. Je note son nom, Joseph DNG, et décide de revenir le voir le lendemain.

Première intrusion dans le centre. Il faut montrer "patte blanche" en déposant à l'accueil ses fameux papiers dont la seule privation peut conduire l'étranger derrière ces murs. Ici Joseph n'est qu'un numéro, le 248, et une nationalité : camerounais. Après m'avoir confisqué mon portable, on me conduit dans un parloir en présence de Joseph. Je dispose de 30 minutes pour comprendre comment il en est arrivé là et l'aider dans la mesure de mes moyens...

Je le rassure en lui expliquant ma démarche. Je suis là pour lui apporter

un peu de soutien et de réconfort, pour étudier les recours possibles, mais le temps est compté. Je sens pourtant qu'il y croit encore. Il m'explique que ce n'est pas possible, que la France ne peut pas expulser un futur père de famille malade de surcroît. J'ai peur que si malheureusement...

Je n'ai pas besoin de lui poser beaucoup de questions, l'homme est loquace. Il commence par son père opposant politique mort dans les prisons camerounaises, son départ forcé pour Centrafrique, puis son arrivée en France en 2004 via l'Angleterre.

Il retrouve le sourire le temps de me parler de Segré la ville où il vit, où je suis née, de sa rencontre avec sa copine enceinte de 5 mois, de ses petits boulots dans le bâtiment, mais il reste très discret sur cette maladie peu commune qui le fait souffrir et qui a déjà nécessité 3 interventions à Paris. Je lui dis que ça suffit, qu'il n'a besoin ni de se justifier, ni de me convaincre, je le crois. D'ailleurs, je ne suis là ni pour vérifier ses dires, ni pour le juger. D'autres sont payés pour cela. Mais il insiste et ne cesse de me répéter qu'il est menacé de mort dans son pays comme toute sa famille.

Il parle posément et reste très calme, mais je sens que ces 3 jours de jeun ont commencé à l'épuiser. Je le quitte alors en lui promettant de faire le maximum...

À peine suis-je sortie de ce parloir qu'un profond sentiment d'impuissance et de culpabilité me gagne. Help Mamie CRA CRA ! Que puis-je faire pour aider cet homme dont le seul tort est de vouloir vivre en paix sur notre territoire ? On étudie les informations dont je dispose, il faut se rendre à l'évidence : nous ne pouvons rien faire pour lui, que de le soutenir jusqu'à son départ.

Joseph m'appelle le lendemain matin pour m'annoncer que son vol est programmé pour le dimanche suivant à 10 heures. J'essaye de le calmer, mais sa détermination à refuser l'expulsion semble plus forte que jamais. Il a recommencé à s'alimenter pour prendre des forces avant cette épreuve. Je ne trouve plus les mots pour le rassurer, mais je lui renouvelle notre soutien.

Dans la nuit de samedi à dimanche, je

tarde à trouver le sommeil. Je l'imagine seul dans sa cellule en attendant qu'on vienne le chercher au petit matin. Je lui envoie un dernier s.m.s, un message dérisoire, une bouteille à la mer...

C'est Mamie CRA CRA qui m'informe le lendemain de ce qui s'est passé : à deux heures du matin, ils sont venus le chercher. Joseph était couché nu. Il a refusé de se lever, de s'habiller et de se rendre à l'aéroport. Il a alors été traîné de force NU dans les couloirs puis à travers la cour glaciale jusqu'à l'accueil. Je ne peux pas le croire, je ne veux pas le croire. Heureusement Joseph a crié, hurlé pour renouveler son refus de partir et réveiller ses camarades retenus pour qu'ils assistent à ce triste spectacle. Il n'a eu aucun geste de violence envers ses geôliers qui avaient pris soin d'enfiler des gants de cuir noir avant d'empoigner sa chair nue et de le contraindre à les suivre.

Second coup de fil, Joseph est en garde à vue à Rennes. Petite jubilation, il a gagné, il n'est pas parti, mais il va devoir cette fois-ci affronter la justice en comparution immédiate.

Il a écopé d'un mois de prison ferme pour refus de se plier à la loi française. Il passe de la rétention à la détention, ce n'est que l' "air" qui change. Il doit "aller en prison sans passer par la case départ".

Mais ce n'est pas un jeu. C'est une criante injustice qui nous laissera le temps, je l'espère, de lui éviter l'expulsion. Car Joseph n'est pas isolé, les messages affluent, ceux de membres de RESF de diverses régions, ceux d'anonymes postés souvent en pleine nuit, signe que la veille de résistance est active et qu'il n'est pas seul dans la noirceur de sa prison à affronter les cauchemars éveillés.

Pour signer la petition pour la régularisation de Joseph, cliquez sur ce lien : <http://www.educationsansfrontieres.org/?article9280>

Texte trouvé sur le blog Sans-Patrie : <http://sans-patrie.blog4ever.com>. "Dans ce blog, nous tenterons de donner un espace de paroles à tous ceux qui le souhaitent (...) Sans Patrie, Sans Papiers, Sans Voix, et résistance – collective ou individuelle – de ceux déterminés à lutter contre l'inacceptable !"

tordre le bras aidé par l'un de ses collègues jusqu'à ce que je plie à terre.

Mais mis à part ce désagrément supplémentaire, j'ai appris que de nouveaux CRS ont intégré la compagnie actuelle qui recelait de sacrées brutes amenant aussitôt des plaintes pour violences.

J'ai pu apprendre aussi que les interpellations des réfugiés doivent toujours être motivées soit par une réquisition du procureur soit par un acte illégal. J'ai en effet entendu au commissariat que les CRS avaient déclaré qu'ils se promenaient gentiment sur la route lorsqu'ils ont vu des gens avec une canette de bière à la main. Et soudain, ils se sont aperçus qu'ils n'avaient pas de papier.

Mais dommage pour eux, deux réfugiés avaient effectivement une canette non visible de la route. Les autres non. Et pire, deux personnes avaient un APRF daté de quelques heures seulement, dont les policiers se moquaient alors que j'avais pris rendez vous pour aller les contester au TA de Lille. À Calais, que de l'illégal depuis tant de temps.

Le vendredi, il semblerait que ce soit le jour de sortie des brutes CRS. Ce vendredi 26 octobre, le matin, on déplorerait l'arrestation d'un réalisateur qui avait cru bon courir caméra en poing avec les réfugiés pourchassés par une équipe de CRS bien motivés. Le soir du même jour, vers 20h, un jeune érythréen a cru bon de s'évader par le parc Saint-Pierre face à la mairie de Calais, pour éviter un énième contrôle destiné à le crever de fatigue.

Arrêté par cinq policiers ivres de vengeance, il a d'abord été gazé en pleine figure, avant d'être menotté puis d'un coup de pied, jeté au sol, tapé à coups de pied et de poings. Il est à remarquer que des nouveaux venus dans la même compagnie permettent de brouiller les pistes si l'on veut faire des reconnaissances faciales.

Si, comme l'a fait remarquer l'avocat des policiers lors du procès du 18 octobre, certains policiers ont eu leurs grands-parents envoyés dans des camps de la mort, j'aurai honte de servir un tel pouvoir et de travailler aux côtés de personnes qui brutalisent des persécutés. J'aurais envie de vomir.

Contrôles de puberté

Deux jeunes sans-papiers congolaises ont été jugées pour faux et usage de faux : selon la Préfecture, elles seraient majeures, contrairement à leurs déclarations. Pourtant leur extrait d'acte de naissance de la République démocratique du Congo indique qu'elles sont nées en 1991 – et qu'elles auraient tout au plus seize ans.

C'est au CHU de Limoges qu'on les a soumises à une « expertise médicale » pour « vérifier » leur âge. Les tribunaux demandent ce type d'examen depuis 2002, en cas de « doute sur l'âge ». Pour l'avocate d'une des filles, « ces radios sont même devenues systématiques ».

Dans le cas des deux jeunes Congolaises, outre une radio du poignet, on aura eu recours à un « examen plus approfondi ». Le médecin expert aura ainsi procédé à un « test de puberté ». En se basant sur la pilosité des aisselles et du pubis, ainsi que sur l'aréole des seins, il a conclu que les deux jeunes filles étaient majeures. Sur l'un des deux rapports, que s'est procurés Rue89, il précise :

« Elle prétend être réglée depuis deux ou trois ans (après avoir longuement réfléchi avant de répondre à la question). » Le rapport d'expertise statue que son âge est supérieur à 18 ans... mais « sans pouvoir être plus précis ». « On lui a reproché de s'être rasée le pubis récemment pour cacher quelque chose, alors qu'elle ignorait qu'elle serait interpellée ! », s'insurge à juste titre RESF. Et c'est sur la base de cette expertise médicale qu'elle aura été déférée au tribunal correctionnel pour faux et usage de faux... Le parquet poursuivait l'irrégularité des papiers congolais, en plus de l'entrée et du séjour illégaux sur le territoire.

Une première audience aura eu lieu le 29 juin dernier. Rue 89 rappelle que la défense a plaidé que cet examen « approfondi », comme la radio du poignet, ne permettaient pas de déterminer valablement si la jeune femme est majeure. « La défense se base notamment sur un rapport de l'Académie nationale de médecine, qui estimait en janvier dernier qu'on a peut-

être l'âge de ses os... mais pas avec précision passé 15 ans. »

« Sollicitée par les ministères de la Justice et de la Santé, l'Académie préconisait en cas de doute l'examen pubertaire. Avant de reconnaître que là aussi: "Il existe cependant des possibilités d'erreur." » « Sans échographie, le seul examen du volume des seins ou de la pilosité ne permet pas d'être affirmatif » explique l'auteur de ce rapport de l'Académie.

Finalement, le tribunal a contesté la fiabilité d'un tel examen médical pour une jeune fille de plus de 16 ans. Se déclarant incompétent, il a transmis l'affaire au tribunal des enfants. Au début du mois d'octobre, le tribunal pour enfants a décidé de placer la jeune Congolaise sous protection judiciaire. La seconde jeune fille n'a pour sa part toujours pas été jugée.

[Source : Rue89]

MANIFESTATION

**Le 20 octobre à Paris
15 000 personnes !
Nombreux échos de succès
des manifs de toute la France.**

Beaucoup de manifestants à Paris. 15000 personnes (les RG disent 2.500, les flics ont annoncé 10.000...), dont beaucoup de sans-papiers. On peut également voir de nombreux syndicalistes et des représentants des partis (PC, Verts, LO, LCR, brève apparition de quelques élus PS au début...).

Belleville est noire de monde, le carrefour est resté bloqué beaucoup plus longtemps que prévu. En descendant la situation est chaude à plusieurs carrefours où il n'y avait aucune présence policière pour gérer les problèmes de circulation !

Il y avait même du soleil.

Au niveau national : de nombreux échos des villes de province où plus de 40 manifestations sont annoncées. De informations sur des manifestations organisées dans des villes absentes de la liste initiale (Laon, Perpignan...) montrent l'ampleur de la mobilisation. Et là aussi, les RG et/ou les médias trafiquent les chiffres de façon ridicule...

[Source : RESF]

POÈME

Je ne dis toujours rien

Sarkozy président, je ne dis toujours rien...

Quand ils sont venus chercher les sans-papiers,

Je n'ai rien dit, je n'étais pas sans papiers.

Quand ils sont venus chercher mes voisins,

Qui hébergeaient des sans- papiers,

Je n'ai rien dit, je n'hébergeais pas de sans papiers.

Quand ils sont venus chercher les jeunes des quartiers,

je n'ai rien dit, je n'étais pas un jeune de quartier.

Quand ils sont venus chercher les prostituées,

Je n'ai rien dit, je n'étais pas prostitué.

Quand ils sont venus chercher les fumeurs de joints,

Je n'ai rien dit, je n'étais pas fumeur de joints.

Quand ils sont venus chercher les syndicalistes,

Je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.

Quand ils sont venus chercher les militants,

Je n'ai rien dit, je n'étais pas militant.

Quand ils sont venus chercher les gauchistes,

Je n'ai rien dit, je n'étais pas de gauche.

Puis ils sont venus me chercher,

Et il ne restait personne pour protester.....

*[Ce poème est inspiré de celui qui est attribué
au pasteur allemand Martin Niemöller.]*

[source : RESF]

PARIS

Chronique d'une rafle annoncée

Dans les jours précédant la manifestation du 20 octobre aura couru la rumeur qu'une rafle énorme devait se produire le 19. Il semble que cette rumeur ait été alimentée par de nombreuses sources policières, assez convaincantes pour que de nombreux groupes militants la reprennent précisant qu'elle provenait « de source sûre ». La Ligue des droits de l'homme et RESF (entre autres) produiront alors des communiqués, pour prévenir les sans-papiers de faire attention ce jour-là. Une des sources précisait que cette rafle « devait être ciblée sur le 10^e arrondissement » – rappelant le sinistre 16 juillet 1942 où c'est le 11^{ème} arrondissement qui avait été bouclé par la police, pour y rafler les juifs. La Préfecture de Police aurait « réduit l'ampleur de la rafle du fait qu'elle a été éventée ». Il y aurait bien eu « quelque chose de prévu »... « mais pas plus que d'habitude ». S'il y avait bien « beaucoup de sorties prévues », « c'était pour préparer le match de samedi [?] ».

Les informateurs, décidément très loquaces, aurait expliqué qu'il s'agissait pour la préfecture de police de Paris « de rattraper son important retard par rapport aux quotas d'expulsions imposés par le ministère » de l'Immigration. Elle n'en serait pas à la moitié des 3680 expulsions requises.

Les recommandations de prudence données par la Ligue des Droits de l'Homme : 1/ Eviter de se déplacer. 2/ Si on y est contraint, éviter les gares et le métro, privilégier le bus ou la marche. 3/ Se déplacer avec son titre de transport, mais sans passeport. 4/ Ne se rendre à aucune

convocation sans avoir prévenu et être accompagné. 5/ Ne pas ouvrir sa porte si on ne sait pas qui frappe. « *Relayez et prévenez autour de vous.* »

RESF appelait « *les Parisiens et ceux qui se trouveraient à Paris* » « *à placer les interventions policières sous le regard de la population* », et « *à témoigner solidarité et sollicitude aux étrangers arrêtés si d'aventure les forces de police étaient employées à des tâches que la conscience de chacun, et celle de nombreux policiers, ne peut que réprouver* ».

Finalement, on n'observera aucune opération spéciale ce jour-là. Par contre, depuis qu'à son retour de vacances Nicolas Sarkozy aura demandé « *du chiffre* » – et que Brice Hortefeux l'aura signifié à son tour aux Préfets –, les rafles sont devenues une activité permanente et prioritaire – pour ne pas dire exclusive –, de la police comme de la gendarmerie, aussi bien à Paris que dans le reste du pays. QSP

[Source : RESF]

PARIS XVIÈME

Arrestation d'un papa

Monsieur Andres Naranjo Aponte est actuellement en centre de rétention, menacé d'expulsion alors qu'il vit en France avec sa famille depuis sept ans. Sa fille Nicole, âgée de cinq ans, est scolarisée à l'école maternelle Paul Valéry, dans le XVIème arrondissement de Paris.

[Source : RESF]

PARIS

Lycéenne au tribunal

Khadija Zalim est marocaine. Elle a 16 ans, ses frères et sœurs ont 13 ans, 9 ans et un mois. Après avoir fait une demande de régularisation dans le cadre de la circulaire du 13 Juin 2006, après un refus suivi d'un recours, lui-même rejeté, les parents de Khadija sont convoqués le 26 octobre à 9 heures au Tribunal Administratif, 7 rue de Jouy. La famille Zalim risque l'expulsion.

Le proviseur de son Lycée a demandé à Khadija de ne pas faire état de sa situation, de ne pas « faire de vagues ». Ni ses camarades de seconde, ni ses professeurs ne sont au courant.

[Source : RESF]

PARIS XÈME

Un papa en rétention

Céline a cinq ans, elle est scolarisée à l'école maternelle de la rue Pierre Bullet. Ses parents, Shenghua Pan et Xiandan Pan, de nationalité chinoise, sont arrivés en France il y a plus de six ans, en 1999 pour monsieur Pan, et en 2001 pour son épouse. Depuis leur arrivée, les parents de Céline qui travaillent, déclarent leurs revenus et ont appris le Français, ont multiplié les démarches pour pouvoir vivre en France avec les papiers requis. Sans résultat. Monsieur Pan a été arrêté le 11 octobre. Il est actuellement en centre de rétention et risque l'expulsion.

Un comité de soutien s'est formé, avec RESF, et demande au Préfet de Police de Paris, « pour des raisons humanitaires, de bien vouloir examiner avec bienveillance, la situation de la famille Pan afin de lui accorder un titre de séjour ».

[Source : RESF]

de contrôler des flux de personnes et d'éviter des fraudes. Identification et authentification sont ainsi les deux mamelles de la biométrie. Et cela doit se réaliser dans la plus grande fluidité, aux postes frontière comme aux caisses de magasins ou à l'entrée d'une cantine, tout en mobilisant le moins de personnel possible.

Lorsque Nicolas Sarkozy dit vouloir « substituer la culture de la preuve à la culture de l'aveu », il illustre parfaitement cette logique de rationalisation, d'industrialisation pourrait-on presque dire, des procédures. Les efforts vont tous dans ce sens, à commencer par le renforcement de la police scientifique et technique.

On engrange donc des données sur tout et sur tous, qui finiront bien, à force d'interconnexions tous azimuts, par constituer des preuves. Ou plutôt des faisceaux de présomption tels que, dans cette logique d'inversion, la personne soupçonnée n'aura plus d'autre choix que d'apporter elle-même la preuve de son innocence ou de sa légitimité à prétendre à un droit.

Cette spirale infernale doit être arrêtée. Il est grand temps de se mobiliser en faveur d'un moratoire sur l'utilisation de la biométrie comme mode de preuve et pour la tenue d'un vrai débat national sur cette question, dans toutes ses dimensions.

Meryem Marzouki

[Source :http://www.iris.sgdg.org]

EXPULSION MANQUÉE

Grâce à la grève des personnels d'Air France, Idriss n'est pas parti à Brazzaville !

Vendredi 26 octobre, la préfecture de Seine Maritime a tenté d'expulser vers Brazzaville, sur un vol Air France au départ de Roissy, à 11 heures, Idriss Matsima N'zoumba, jeune papa congolais d'Elbeuf, alors que sa rétention administrative se terminait ce jour à 18 heures.

Extrait tôt le matin du CRA de Oissel, Idriss Matsima était acheminé sur Roissy avec une escorte de cinq policiers qui attendaient dans les locaux de la PAF de le monter dans l'avion.

En raison de la grève des personnels d'AIR FRANCE, l'avion a été annulé. Il sera relâché, un peu plus tard, sans assistance, à Roissy.

Papa d'un enfant français, scolarisé à Elbeuf, vivant en France depuis huit ans, Idriss est également de son côté maternel, issu d'une famille étendue dont plus de dix membres sont français et résident en France métropolitaine depuis de très longues années. Son oncle est professeur à l'Université d'Amiens.

Sa régularisation en qualité de Parent d'Enfant Français (P.E.F) est réclamée par ses nombreux amis, et par divers syndicats et partis de gauche.

[Source : RESF-Elbeuf]

RAFLES AU MAROC

Merci Sarkozy

Des rafles de grande ampleur ont à nouveau eu lieu au Maroc dans la nuit du 25 au 26 octobre 2007, simultanément à Rabat, dans un quartier habité par des Subsahariens, et sur le campus de l'université d'Oujda, à l'est du pays, près de la frontière algérienne, où vivent de nombreux migrants. Elles interviennent deux jours après la visite de Nicolas Sarkozy au Maroc et sont la suite d'une longue série. La précédente était intervenue à Oujda, le 27 juillet, et on se rappelle la grande rafle du 23 décembre 2006.

« *Les forces de l'ordre ont effectué une descente sur le campus d'Oujda ce matin très tôt, vers 4h30* » signale l'association ABCDS. Elle rappelle que « *cette opération vient deux mois après la grande opération musclée du 27 juillet, visant le délogement des subsahariens réfugiés sur le campus de l'université d'Oujda* ». L'ABCDS relève que cette nouvelle rafle intervient « *deux jours après la fin de la visite de Sarkozy au Maroc* ».

Le Collectif des Réfugiés au Maroc rappelle pour sa part que les personnes ainsi raflées « *sont sous la protection du HCR/Rabat* » et condamne « *les violences policières commises contre les réfugiés, demandeurs d'asile, et les migrants subsahariens au cours de cette rafle à Takkadoum* ».

L'Association des réfugiés et demandeurs d'asile congolais au Maroc, ARCOM dénonçait également, le matin même, la rafle intervenue. « *Deux bus pleins des dont un est en route en ce moment vers Oujda plein de migrants et demandeurs d'asile* », précisait son communiqué.

« *Pendant la rafle, il y a eu torture et des coups sur les demandeurs d'asile et les réfugiés qui revendiquent la reconnaissance de papiers du H.C.R.* » dont ils sont titulaires. « *Il y a un cas d'un demandeur d'asile nigérien copieusement tabassé par la police qui aura été amené à l'hôpital.* » L'ARCOM dénonce le fait que « *ces actes frisent le racisme, dans la mesure où au bureau du H.C.R de Rabat il y a pleins des réfugiés libanais, irakiens, palestiniens et autres, mais quand il y a rafle, il n'y que les subsahariens qui sont arrêtés et refoulés* ». *[Source : migreurop]*

SAINT-ÉTIENNE

Droit d'asile ?

José Mayimona et son épouse Mafuila sont angolais. Ils ont deux enfants de deux ans et sept mois, Jonathan et Ben Riffard, nés en France.

Monsieur Mayimona est arrivé en France en 2002, sa femme en 2004. Le petit Jonathan est scolarisé à l'école maternelle Gounod de Montreynaud (Loire). Toute la famille est sous la menace d'une expulsion depuis le 4 octobre 2007.

José et Mafuila Mayimona risquent leur vie s'ils retournent en Angola. Une de leur fille a déjà été enlevée par la police et ils sont sans nouvelles depuis. Un autre de leurs enfants, gardé par sa marraine, a également disparu. Ils devaient passer ce 25 octobre à 10 heures devant le Tribunal administratif de Saint-Étienne. *[Source : RESF]*

Encore un « détail » biométrique...

Un « amendement Ciotti » sera passé inaperçu aux côtés de « l'amendement Mariani ». Il touche pourtant à un sujet semblable : les contrôles biométriques, et s'avère d'une portée infiniment plus étendue, puisqu'il concerne tous les demandeurs de séjour ou de droit d'asile. La CNIL aura omis de donner son opinion. L'association IRIS, par contre, a fourni une analyse éclairante – et fort peu rassurante – de ce tour de passe-passe du nouvel État policier dont les étrangers feront les frais.

Une large mobilisation s'est affirmée, à juste raison, contre l'amendement introduisant les tests ADN de filiation dans le projet de loi sur l'immigration adopté le 23 octobre 2007. Toutefois, les prises de positions qui ont reçu le plus d'attention médiatique ont ignoré que cet amendement s'inscrit dans une logique de contrôle biométrique, en constant développement depuis quelques années déjà, notamment mais pas uniquement à l'encontre des étrangers

Une nouvelle pierre a été ajoutée à l'édifice par un autre amendement au projet de loi sur l'immigration. Son texte est obscur :

« L'article L. 611-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est complété par un alinéa ainsi rédigé : "Il en est de même des bénéficiaires de l'aide au retour mentionnée au dernier alinéa du I de l'article L. 511-1." ». Traduction : ils seront fichés par leurs données biométriques (photographie et empreintes digitales). La CNIL n'a pas soufflé mot, elle est pourtant directement concernée. Voilà des personnes qui, de retour dans leur pays volontairement et dans un cadre tout à fait légal, vont grossir le nombre des criminels « parce qu'à prononcer [leurs] noms sont difficiles ». Tout comme les étrangers non européens sollicitant une carte de séjour, ou ceux en situation irrégulière, déjà stigmatisés par ce même article L. 611-3 du CESEDA. On se souvient qu'en application de cet article, le gouvernement avait voulu fichier en sus les enfants, hébergeants et visiteurs des étrangers en situation irrégulière. Mais à la suite de recours formés par des associations, le Conseil d'État a annulé l'arrêté ministériel de création du fichier ELOI.

La déjà sinistre conjonction de « l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement » en un ministère prend ainsi une dimension insoupçonnée avec cet amendement : le codéveloppement, dont l'aide au retour constitue officiellement une dimension, suppose donc le fichage biométrique de ses bénéficiaires. On ne pouvait tout de même pas les marquer au fer, cela ne se fait quasiment même plus pour les animaux. Tous comptes faits, la question de savoir si les

étrangers ont une âme ne semble pas mériter une nouvelle controverse : seul importe leur corps, identifiable et authentifiable à merci.

L'amendement a été proposé par Éric Ciotti, adopté par la Commission des lois de l'Assemblée nationale avec le soutien de Thierry Mariani, puis adopté en plénière avec avis favorable du ministre, enfin confirmé au Sénat. Il reste à espérer que l'article 62 qui en résulte dans le texte définitivement adopté soit contesté dans la saisine du Conseil constitutionnel, puis invalidé.

Ciotti rime ainsi avec Mariani : le fichage biométrique et les tests ADN s'inscrivent dans une même logique d'identification des personnes par leurs caractéristiques corporelles. Les techniques biométriques se classent en effet en trois grandes catégories selon le type d'analyse : biologique (dont le test ADN), comportementale (démarche, tracé de signature, frappe clavier...) ou morphologique (empreintes digitales, géométrie de la main, traits du visage, iris de l'œil...). Certaines existent depuis longtemps : on se contentait alors de parler d'anthropométrie, terminologie qui, par sa référence à l'histoire policière, suscitait une certaine méfiance dans la population, en tout état de cause une réaction mitigée, loin du consentement social actuel.

La nouveauté de la biométrie réside dans l'automatisation de la mesure et de la reconnaissance des caractéristiques d'un individu, c'est-à-dire dans le couplage entre anthropométrie et informatique. Le regain d'intérêt qu'elle suscite découle directement de la disponibilité, à coût de plus en plus bas, d'outils et de systèmes de collecte et d'analyse rapide des échantillons. C'est alors un boulevard qui s'est ouvert, à la fois pour les fournisseurs et pour les utilisateurs potentiels de ces systèmes.

Du point de vue des fournisseurs, la biométrie est un marché en expansion, qui s'avère très lucratif : l'International Biometric Group, une firme de consultant dont les clients sont des États et des sociétés commerciales, prévoit une constante augmentation des revenus du marché de l'industrie biométrique, pour passer de 3 milliards de dollars US en 2007 à 7,4 milliards en 2012 (hors ADN). La firme le dit clairement : cette croissance est entraînée par des programmes gouvernementaux à large échelle, ayant un effet structurant sur ce marché.

On note aussi l'augmentation des crédits à la recherche académique dans ce domaine et plus largement dans le secteur des techniques de surveillance et de contrôle. Malgré des bénéfices escomptés certes sans commune mesure, cela suscite par conséquent un intérêt accru pour des développements scientifiques qui viendront, en un cercle particulièrement vicieux, renforcer l'expansion de l'industrie du contrôle. La dimension critique, voire simplement éthique, est rarement prise en compte : elle ne paie guère.

Du point de vue des utilisateurs potentiels, une démarche règne en maître : la rationalisation des procédures, soutenue par une logique managériale. Que les objectifs soient sécuritaires, administratifs ou marchands, que l'utilisateur soit un service de l'État, un gérant de supermarché ou un directeur d'école, le but est identique : il s'agit

Hortefeux essaye d'oublier l'ADN

Accord sur « les échanges de population » entre le Congo et la France

Le Congo et la France ont signé jeudi 22 octobre à Brazzaville un accord sur la « gestion » des « flux migratoires » et le co-développement, afin de « renforcer les liens anciens et solides » entre ces deux pays, dit l'AFP.

Cet accord comprend trois volets : « l'organisation de la migration légale, la lutte contre l'immigration irrégulière, le co-développement et le développement », aura expliqué Brice Hortefeux, signataire de l'accord avec le ministre congolais des Affaires Étrangères, Basile Ikouebé.

Cet accord de partenariat appartiendrait « à une nouvelle génération d'accords concernant les questions migratoires selon une conception très équilibrée qui tient compte à la fois des impératifs et des réalités des pays d'origine, ainsi que des impératifs et des réalités des pays de destination », a déclaré le ministre français, lors d'une conférence de presse, où il n'aura présenté qu'une succession de mesures « favorables », ne pouvant faire l'objet de polémique. On apprenait ainsi, « les personnes qui contribuent par leurs fonctions au développement des relations franco-congolaises », disposeront, à travers cet accord, de facilités accrues d'obtention de visas de circulation valables jusqu'à cinq ans pour les voyages qu'elles seront amenées à effectuer de façon régulière entre Brazzaville et Paris. Semblablement, les diplomates bénéficieront d'une liberté totale de circulation pour une durée de deux ans dans un premier temps. Les étudiants aussi trouvent dans cet accord de nouvelles possibilités pour prolonger leur formation par une expérience professionnelle. Et même les jeunes travailleurs pourraient, aux termes de cet accord, effectuer des séjours pouvant aller jusqu'à 18 mois. Selon le ministre, il s'agirait de « mieux organiser les échanges des popula-

tions entre la France et le Congo ».

Après le Gabon et le Sénégal, le Congo est le troisième pays africain à signer un tel accord avec la France.

Le ministre congolais des Affaires étrangères a souligné, pour sa part, que « la question des migrations, associée à la problématique du développement, constitue une préoccupation majeure au cœur des débats souvent riches, parfois passionnés » – seule allusion aux problèmes posés par la récente loi Hortefeux. Manifestement soucieux de manifester sa bonne volonté, il a également indiqué que les autorités congolaises sont en train d'élaborer de nouveaux passeports sécurisés, « des documents fiables pouvant nous permettre de gérer (...) les flux migratoires. (...) Ces documents seront mis en circulation d'ici la fin de l'année en cours ».

[Source : AFP,RESF]

TROP TENDANCE

Le Beech de la PAF

Le Sicop (service d'information de la communication de la police nationale) donne de très documentées informations sur l'avion dont dispose la PAF depuis le 6 octobre pour procéder aux expulsions sans passer par Air France, dont l'utilisation a tendance à faire trop désordre. Photos et détails techniques à l'appui, on peut admirer les conditions de confort dans lesquelles voyageront dorénavant les expulsés et les performances du coucou.

Et puis, pourquoi se priver d'un tel outil pour des petits trajets, quand il s'agit de remplir les CRA ? C'est ainsi que le premier vol de l'avion expulsé par permis de « transférer de l'hôtel de police de Caen au centre de rétention administration de Toulouse six roumains en situation irrégulière ». L'histoire ne dit pas le coût induit par cette nouvelle trouvaille de la PAF, ni si les heureux bénéficiaires de la sollicitude policière voyageront menottés, saucissonnés et/ou muets ... il est vrai que depuis que la lutte contre l'immigration illégale est devenue « priorité nationale », selon le directeur de la gendarmerie nationale, on ne voit vraiment pas pourquoi on s'encombrerait de telles considérations. N.

[Source : RESF]

Père de 4 enfants en rétention

« Comment cette famille va-t-elle pouvoir survivre puisque c'est le travail du papa qui subvenait aux besoins des siens ? » demande son comité de soutien.

Abdoul devait passer le 24 octobre devant le Juge des Libertés et de la Détention (JLD). Une réunion se tenait la veille, à la Bourse du Travail de Creil, à partir de 18 heures 30.

[Source : RESF]

En cas d'urgence (rafle, arrestation, expulsion...)

N° DE TÉLÉPHONE PARIS ET IDF

Attention : le numéro indigo commençant par 08....., utilisé l'an dernier, n'est plus en service.

Utiliser et diffuser les numéros d'urgence ci-dessous.

N° de téléphone d'urgence à Paris :

- Resf Paris 1/2/3/4 : 06 69 31 82 46
- Resf Paris 5/13 : 06 37 86 45 32
- Resf Paris 6/7/14/15:06 42 41 21 48
- Resf Paris 10/11/20 :06 74 61 91 13
- Resf Paris 12 : 06 31 13 14 02
- Resf Paris 16 : 06 09 10 52 20
- Resf Paris 8/9/17/18:06 17 58 72 17
- Resf 17 : 06 69 94 06 87
- Resf Paris 19 : 06 76 13 71 92

N° d'urgence pour l'Île de France

- RESF 77 : 06 75 57 04 10
- RESF 78 : 01 34 92 85 42
- RESF 91 : 06 37 39 18 93
- RESF 92 : 06 50 79 70 26
- Clichy : 06 13 84 12 31
- RESF 93-Montreuil :06 24 72 53 79
- Bagnole : 06 29 47 48 33
- Bobigny : 06 10 25 14 73
- RESF 94 : 06 30 55 66 58

Un visa pour Joseph !

...pour le droit d'étudier

Le vendredi 10 février 2006, Joseph Kollie, étudiant libérien à la Faculté des Lettres de Besançon était expulsé de façon honteuse, alors qu'il était à cinq mois d'obtenir sa licence. Demandeur d'asile, Joseph avait entrepris des études avec succès. Dès l'instant où il a été débouté du droit d'asile, il n'avait plus le droit de continuer car il n'était pas entré en France avec un visa pour études.

Avant son expulsion, le Préfet du Doubs n'a eu de cesse d'affirmer à son comité de soutien que, s'il voulait poursuivre des études, Joseph Kollie devait demander un visa pour études auprès des autorités consulaires de son pays. Après son expulsion les Ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur d'alors nous ont donné l'assurance que Joseph Kollie n'était pas interdit du territoire français...

Or, en 2006, il n'y avait aucune représentation diplomatique de la France au Libéria, pour des raisons d'insécurité dans un pays en ruine après la guerre civile qui l'avait ravagé. La préfecture du Doubs, cependant, n'hésitait pas à affirmer qu'il n'y avait aucun danger pour Joseph Kollie... Le Consulat de France le plus proche, qui prend en charge le Libéria est à Abidjan, en Côte d'Ivoire soit à 1000 km de distance, (le prix d'un billet d'avion A/R entre Monrovia et Abidjan est de 285 \$, l'avion est le seul mode de liaison entre ces deux villes).

Le Consulat crée un véritable parcours d'obstacles pour pouvoir simplement déposer un dossier de demande de visa long séjour pour études. Par exemple « la prise de rendez vous pour déposer le dossier doit être faite par téléphone à partir d'un poste fixe identifié en Côte d'Ivoire ». Donc pas depuis le Libéria !

Le Comité de soutien à Joseph Kollie, composé essentiellement d'enseignants et d'étudiants, avait constitué depuis Besançon son dossier de demande de visa. Ce comité avait

demandé, vu ces obstacles insurmontables financièrement pour Joseph (salaire des vacances de Joseph à l'Université de Monrovia pour des heures d'initiation au français : 40 \$ mensuels), une dérogation au Ministre des Affaires Etrangères : par exemple en remettant le dossier au Ministère à Paris qui l'aurait transmis à Abidjan. Le Ministre a refusé. Aidé financièrement par le Comité de Soutien, Joseph s'envole pour Abidjan, passe plus de quinze jours à l'hôtel entre la prise de rendez vous et le rendez vous. Finalement, Joseph obtient une réponse : son visa est refusé sans motif (après un racket de 100 euros pour frais de visa).

À son retour au Libéria, Joseph avait perdu ses vacances et ses 40\$ mensuels. Il ne les a retrouvés qu'en avril 2007.

En 2007, le Comité de Soutien constitue à nouveau un dossier de demande de visa pour Joseph (le dossier est cette fois assorti d'une promesse d'embauche), et l'envoi à Joseph par Chronopost (50 euros).

Depuis le début de l'année 2007, il y a un Ambassadeur de France en poste à Monrovia au Libéria. Nous pensions que cela devait faciliter les choses et Joseph était plein d'espérance. En fait, il n'en est rien : cet Ambassadeur, qui ne dispose pas de Consulat, refuse obstinément de prendre en charge le dossier de demande de visa de Joseph et de le faire parvenir au Consulat de France à Abidjan.

Joseph devrait donc, comme l'an dernier, subir la course d'obstacles du Consulat d'Abidjan, avec toutes ses conséquences : avion, attente à l'hôtel à Abidjan, etc

Joseph n'en a pas les moyens financiers, le Comité de Soutien ne les a plus !

Quel est d'ailleurs l'étudiant libérien qui a les moyens financiers pour se permettre cette course d'obstacles, sciemment organisée pour limiter le nombre de visas ?

Son comité de soutien exige que Joseph Kollie puisse déposer son dossier de demande de visa pour études à l'Ambassadeur de France à Monrovia. Un refus serait une preuve d'arbitraire.

[Source : RESF]

La BNP appelle la police

Demba Dianka, sans-papiers militant du collectif de sans-papiers de Montreuil, a été arrêté alors qu'il venait clôturer le compte que lui avait ouvert, non sans difficultés, l'agence BNP de la place de la Mairie. Alors que ce compte était ouvert depuis quinze jours et qu'il avait versé à la banque le montant de son salaire, l'employé a refusé tout retrait et lui a demandé de patienter... le temps d'appeler la police. Demba sera sorti de la banque pour retrouver au café voisin sa compagne, enceinte de quatre mois. C'est là que la police l'a arrêté.

Le jour même une première manifestation rassemblait une cinquantaine de personnes devant la banque. Le commissariat où Demba était enfermé, se trouvait de même assailli de protestations.

Le lendemain, 25 octobre, les protestations se multipliant dans la journée, il sera enfin libéré, à 17h30. Il est néanmoins convoqué au Tribunal pour le 8 janvier 2008.

Cet épisode n'est pas isolé : un jeune majeur avait été interpellé à Paris dans les mêmes conditions et dans une autre agence de la BNP, dans le XIIIème arrondissement de Paris, en juillet.

Aura été envisagé d'organiser des protestations devant toutes les agences BNP de France. L'idée a aussi été lancée d'un boycott de cette agence de la BNP – ou, plus largement, de l'ensemble de ce réseau bancaire où les sans-papiers sont victimes de délation à répétition. [Source : RESF 93]

**Reproduisez
diffusez
le QSP
et lisez-le
aussi !**

retour. Ils sont paniqués, ils comprennent qu'OQTF veut dire prison – c'est ce qu'on leur laisse entendre –, ils signent tout ce qu'on veut, et le car démarre direction la Roumanie ou la Bulgarie. Ça c'est passé comme ça à plusieurs reprises, en région parisienne et dans d'autres villes comme Saint Etienne, Bordeaux, Toulouse, Nantes, dans ces cas de façon « un peu moins illégale » : l'ANAEM fait une campagne sur l'aide au retour, elle essaie de convaincre les familles de signer ces papiers, il n'y a pas d'enquête sociale réelle, pas de respect réel du dispositif, mais tout ce qu'il faut pour décourager les gens, les dissuader de rester, leur faire comprendre que de toute façon si c'est pas ça, ça va être l'OQTF. Il y a même des familles à qui l'on a fait signer les deux documents : l'OQTF et l'aide au retour.

Il faut savoir que l'OQTF permet normalement un mois de recours, il y a déjà des recours qu'on a gagnés comme ça. Tamara par exemple, l'une de nos avocates, a déjà travaillé sur de tels recours et a eu plusieurs victoires parce qu'un juge a vu qu'ils avaient été prononcés en toute illégalité. Donc on voit vraiment qu'il y a un mépris de toutes les règles qui valent pour les ressortissants des pays nouvellement entrés. On projette – le Gisti et de nombreuses organisations –, d'alerter la commission européenne avec cette question : est-ce que vous trouvez normal qu'on accueille comme ça les ressortissants des pays nouvellement entrés ?

Q. Tout ça pour faire du chiffre ?

– Tout ça pour faire du chiffre, et tout ça au passage pour dissuader et faire peur parce que les roms sont indésirables – ils l'ont toujours été –, par-dessus le marché ça permet de faire plaisir à des maires, en évacuant des terrains dont ils avaient envie de se débarrasser depuis longtemps – c'est rare qu'on se fasse élire parce qu'en tant que maire, on a protégé les roms—. Et puis, dernier avantage, il y a des promoteurs immobiliers qui sont derrière et qui voient tout à fait quoi faire de terrains que les roms abandonneraient, donc sur tous les tableaux on est gagnants. Sauf sur celui des droits de l'homme.

Antoine, de l'association Parada :

– Concrètement, on est vraiment face à une politique des quotas : expulser des roumains et des bulgares, c'est chose facile puisqu'il y a eu des accords avec les ministères respectifs de ces pays-là. Des Roumains tsiganes qui vivent dans des camps des bidonvilles, c'est facile de mener une opération policière pour les mettre dans des bus, ils sont tout de suite 150 ou 200, donc ça monte bien en chiffre. Monsieur Hortefeux va sans doute réussir à faire ses quotas en Seine-Saint-Denis grâce aux roms, grâce aux roumains, grâce aux bulgares, comme l'année dernière. Il faut savoir que ces gens-là reviennent quasiment systématiquement, même parfois ils pourront même faire deux numéros dans les quotas ! C'est complètement absurde, c'est avec l'argent de nos impôts et on met des gens dans un bus, de manière arbitraire, et ils reviennent quinze jours après, voilà.

Q. Il paraît que la somme qu'on leur donne équivaut au billet de retour ?

– On leur donne 153 euros, les derniers on les a laissés dans une grande ville après la frontière, après s'ils veulent aller dans leur ville ou leur village à l'autre bout de la Roumanie, faut bien prendre un billet de train, donc ça coûte pas toute cette somme mais quasiment, donc les 153 euros sont dépensés en trois jours, faut pas rêver. Si en plus ils veulent revenir en

France, le billet, c'est à peu près 100 euros.

Q. En gros, on leur donne de quoi revenir ?

– Exactement : en gros, on leur donne de quoi revenir.

Coralie, de l'association Parada :

Q. Qu'est-ce que fait votre association ?

– À Parada, on propose aux enfants des ateliers théâtre, arts plastiques, et cirque. On fait de la scolarisation, et du soutien scolaire pour les enfants qu'on a réussi à scolariser, auprès d'enfants de roms qui vivent en bidonville, à St Denis et à St Ouen. Cette manif est à l'initiative des roms, ils l'ont organisée eux-mêmes. Nous on leur a juste donné un coup de main pour l'info etc.

Q. Des gens sont entrés voir le sous-préfet ?

– Trois personnes de bidonvilles différents sont entrées, avec le médiateur social de Parada qui va les aider sur la traduction, et Samir, de La voix des Roms. Ils vont demander que cessent les expulsions abusives qui durent depuis un mois et demi. Le nouveau truc, c'est de faire venir des autobus avec les services de l'ANAEM et leur faire signer des papiers de retour humanitaire et de les renvoyer directement dans leur pays. Alors qu'en théorie ils devraient avoir un mois pour pouvoir se retourner, faire un recours, etc

Q. Ça ressemble à...

– Ça ressemble à de la déportation. Des expulsions il y en a eu, mais pas sous cette forme-là.

Q. Cette lutte s'inscrit dans la lutte des sans-papiers ?

– La différence avec les roms c'est que ce sont des citoyens européens, la Roumanie et la Bulgarie sont entrés dans l'Europe en janvier, et pour eux ça ne change absolument rien. Il faut savoir que les roumains et les bulgares pour pouvoir travailler en France doivent payer une taxe de 800 euros. C'est dans la loi, l'employeur s'il veut employer des roumains et des bulgares est tenu de payer une taxe.

Q. Vous pensez que ça fait écho dans la population ?

– On espère de plus en plus ! C'est un problème que les gens connaissent peu. Je suis contente qu'ils soient là, généralement ils vivent cachés parce qu'ils ont peur. C'est une initiative assez nouvelle.

Fadila et Alice, manifestantes :

Q. Vous êtes à la manif de soutien des roms, vous habitez Saint-Denis ? Vous saviez qu'il y avait une manif ?

– (Fadila) Non, je l'ai vue par hasard, j'ai suivi.

– (Alice) Moi je savais.

Q. Pourquoi vous pensez qu'il faut soutenir cette manif ?

– (Fadila) Les droits de l'homme, déjà. Il y a tellement à dire.

– (Alice) Bientôt ce sera les gens qui ont des cheveux longs ou des cheveux rouges pour qui l'employeur devra verser 900 euros pour leur procurer un travail, c'est surréaliste, je sais pas dans quel monde on vit, ça prend des proportions extraordinaires.

– (Fadila) Ca craint, ça craint vraiment là, on est en train de régresser. J'ai l'impression, quand je relis mes bouquins d'histoire, que c'est ce qu'on faisait aux juifs qu'on persécutait et renvoyait chez eux ou ailleurs. Je pense à mes enfants, aux enfants des autres, c'est aussi mes enfants, ça craint, et je suis en colère, voilà.

Interviews recueillies par A.L.O. pour le QSP

À la manif des roms, le 31 octobre, à Saint Denis "Nous, on a fait de la musique."

À l'initiative des Roms eux-mêmes, quelques 400 personnes ont parcouru mercredi les rues de Saint Denis, en protestation coontre les expulsions collectives dont roumains et bulgares sont victimes depuis l'été. Quelques associations étaient là aussi : la coordonaction 93 de sans-papiers, le Gisti, l'association Parada. La manifestation fut bruyante et gaie : cris, sifflets, et musique, une petite formation de cuivres l'accompagnant. Une délégation a été reçue à la sous-préfecture par Mme Bartoli et M.Mathieu, chef de bureau, qui ont pris note mais n'ont pas donné suite aux revendications. Quelques témoignages.

Une petite fille avec une pancarte.

Q. Comment tu t'appelles ?

– Felicia

Q. Tu as quel âge ?

– Dix ans

Q. Qu'est ce qu'il y a écrit sur ta pancarte ?

– « Ne nous expulsez pas »

Q. Tu vas à l'école ?

– Oui, je suis en CE2

Q. Pourquoi tu es à la manif aujourd'hui ?

– Parce qu'ils veulent expulser. Nous, on a fait de la musique.

Nicoletta et Leonardo, manifestants.

Q. Bonjour Monsieur, bonjour Madame, pourquoi êtes-vous ici ?

– (Leonardo) Nous sommes ici pour nos droits, comme tout le monde.

– (Nicoletta) Pour trouver une maison, pour trouver du travail, pour pas faire la manche, tout ça.

Q. Vous habitez à St Denis ?

– (Leonardo) Oui, depuis longtemps.

– (Nicoletta) Depuis quatre, cinq années.

Q. Vous avez des enfants ?

– (Nicoletta) Je n'ai jamais eu enfants, parce que j'ai pas de maison, ils vont dormir où ? La rue, c'est pas bon. Moi je fais la manche tous les jours.

– (Leonardo) C'est pas normal, ça.

– (Nicoletta) On ne m'a jamais donné de travail, de maison. Les Roumains, on ne leur donne pas de travail, je ne sais pas pourquoi. On fait la manche, après les Français disent : « Oh, vous faites toujours la manche ! » Tout le monde dit ça : les Roumains font la manche. Mais on est obligés de faire la manche, on veut pas voler. C'est obligé, pour les enfants. C'est dur, c'est dur. Les Roumains, on veut du travail, comme les Français, comme les autres étrangers, comme tout le monde.

– (Leonardo) Il y a des gens qui ont bon cœur, d'autres qui sont racistes, ça c'est partout madame. Mais ça marchera pas. Le travail, ça marchera pas. Peut-être l'école pour les enfants, oui, mais le travail, non. On n'a pas de papiers.

– (Nicoletta) On a de l'espérance. Mais on parle pas bien

français, ça c'est difficile. Tous les jours on fait la manche, on prend pas de douche, on peut pas bien dormir, c'est difficile. Moi je voudrais un petit peu travailler, comme tout le monde. Mais sans maison, sans travail, sans douche, c'est difficile. Qu'est ce qu'on peut faire ? Mourir ? Dormir dans la rue, quand il fait froid, quand il fait chaud ? Tous les jours ? C'est pas bon la vie comme ça. Je préférerais avoir un travail, une petite maison, ça serait bien.

Q. La vie en Roumanie, c'est difficile ?

– (Leonardo) Pour les gens qui ont des sous, c'est pas difficile. Mais pour les gens qui n'ont rien, pas de travail, c'est difficile. Pourquoi ? Parce qu'un salarié qui travaille normalement il gagne 200 euros par mois. Il peut pas payer ses factures, mais il ne peut pas vivre avec cet argent, jamais. C'est la vérité. Parce que la vie est presque aussi chère qu'ici, il ya une toute petite différence. Normalement il faudrait gagner 1000 euros, 1200. Là tu peux vivre comme tu veux, pas avec 200 euros.

Violaine Carrere, du GISTI.

– Là ce qui nous intéresse en particulier, ce n'est pas tellement la cause des roms en tant que roms, même si la cause peut nous intéresser en tant que telle, mais parce qu'il s'agit, sur le territoire français, de Roumains et de Bulgares, qui jouissent, depuis le 1er janvier 2007, de la liberté de circulation, et que visiblement c'est pas comme ça que l'entend le gouvernement français. On continue à leur délivrer des OQTF (Obligation de quitter le territoire français) : une pluie d'OQTF s'est abattue sur eux depuis un peu avant juillet de cette année, qui sont délivrés au mépris du droit, c'est-à-dire sans s'inquiéter de savoir si oui ou non ils sont là depuis moins de trois mois. Or, s'ils sont là depuis moins de trois mois, ils ont parfaitement le droit d'être là sans que rien n'ait à être examiné de leur situation. Et s'ils sont là depuis plus de trois mois, ils ont également le droit d'être là, sauf si on apporte la preuve qu'ils représentent – c'est les textes européens – un « trouble grave » pour l'État français, ou bien s'ils représentent une menace pour le système de protection sociale français. C'est-à-dire s'ils ont des ressources insuffisantes, demandent des aides sociales, etc. Donc, on ne s'occupe pas de vérifier tout ça, on le fait de façon mécanique, pour atteindre le fatidique chiffre des 25 000 reconduites à la frontière visé cette année... Hortefeux a d'ailleurs dit publiquement qu'il regrettait qu'on ne puisse plus expulser des Roumains et des Bulgares, parce ça allait l'empêcher d'atteindre son chiffre ! Premièrement.

Deuxièmement, depuis la rentrée, on s'est mis à utiliser une circulaire de décembre 2006, qui prévoit la possibilité d'aide au retour humanitaire concernant les ressortissants d'États nouvellement entrés, donc la Roumanie et la Bulgarie. Cette circulaire prévoit tout un dispositif : une enquête sociale, un projet de retour et d'insertion au pays, l'accompagnement dans ce projet pour l'intéressé et toute sa famille, etc. C'est au nom de tout cela que l'État français donne une aide de 153 euros par adulte et 46 euros par enfant. Au lieu d'utiliser cette circulaire comme son texte même le prévoit, on l'utilise pour faire peur, pour forcer au retour. On l'a utilisé à Bondy, le 10 octobre, à Bagnolet et dans d'autres villes, dans un dispositif organisé comme ça : on arrive sur un terrain et on fait monter les gens dans des cars affrétés spécialement pour ça, on leur donne à choisir – à l'intérieur du car – entre l'OQTF et l'aide au

LAISSEZ-LES GRANDIR ICI !

Comment est né ce film et cet appel

Dans les écoles, les collèges et les lycées, un grand mouvement de solidarité entoure les enfants d'hommes et de femmes sans-papiers menacés d'expulsion. Ce mouvement est essentiel à la société française : les enfants des écoles, ce sont les enfants de ce pays, ce sont les enfants de la République.

À titre individuel ou au sein d'associations, des cinéastes se sont engagés en parrainant et en protégeant ces familles en difficulté et en danger.

La décision de faire un film collectif s'est vite imposée à nous.

Pour réaliser ce film, nous nous sommes adressés au Réseau Éducation Sans Frontière et à des enseignants, qui nous ont présenté certains de leurs élèves, des enfants de ceux qu'on appelle « sans-papiers ».

Avec l'accord de leurs parents, nous avons travaillé avec eux en ateliers d'écriture. Les enfants ont raconté leurs situations, confronté leurs expériences. De ces échanges est né un texte (ci-contre) et de ce texte est né un film. Leur film. Une forme simple qui porte leur parole et leur histoire. Une histoire de peur et de souffrance.

Les enfants ont participé à ce travail avec leur passion et leurs espoirs. Espoir de voir cesser l'arbitraire, qui fait toujours d'eux des enfants de « sans-papiers », des enfants de déboutés. Espoir de vivre sans la peur quotidienne d'être expulsés. Passion d'apprendre et de grandir dans un pays qui est le leur comme il est le nôtre.

Ces enfants doivent vivre parmi nous. Il est aujourd'hui urgent d'affirmer : Laissez les grandir ici !

Ce film est projeté dans les salles de cinéma depuis le mercredi 7 mars 2007 (salles d'Art et Essais, réseau MK2...) et 400 copies sont en circulation pour une diffusion nationale. De plus, des DVD sont disponibles. Et la pétition à signer.

• Le texte de la pétition et des versions sous-titrées du film sont disponibles en arabe(ar), en allemand(de), en anglais(en), en catalan(ca), en chinois(cn), en espagnol(es), en hongrois(hu), en italien(it), en néerlandais(nl), en portugais(pt), en roumain(ro), en tchèque(cz), en turc(tr)
Collectif des cinéastes pour les « sans-papiers » Professionnels du cinéma et de l'audiovisuel en soutien au RESFet à tous les « sans-papiers »
Contact : laissezlesgrandirici@gmail.com

APPEL

Nous sommes des enfants de « sans papiers ».

Un sans-papier, c'est quelqu'un qui n'a pas de carte de séjour, même s'il est en France depuis longtemps.

Comme beaucoup d'entre vous, nos parents sont venus d'ailleurs.

Ils ont fui la violence, la misère.

Ils sont venus pour travailler et nous donner une vie meilleure

Certains d'entre nous sont nés ici.

Avec ou sans papiers la France est notre pays.

On vit dans des hôtels meublés, des appartements, des chambres où on s'entasse.

Tous les jours on a peur.

On a peur que nos parents soient arrêtés par la police quand ils vont au travail, quand ils prennent le

métro.

On a peur qu'on les mette en prison, que nos familles soient séparées et qu'ils nous renvoient dans des pays qu'on ne connaît pas.

On y pense tout le temps.

À l'école aussi.

Est ce que c'est normal d'avoir peur quand on va à l'école ?

L'été dernier nos parents et nous, on a eu l'espoir d'avoir enfin des papiers.

On a fait des dossiers, on a passé des jours et des nuits à faire la queue devant des préfectures.

On s'est inscrit dans des bureaux.

On a cru qu'on serait régularisés, que le cauchemar serait terminé.

On remplissait tous les critères, mais on nous a dit : non.

Nous sommes venus à visage découvert avec nos noms, nos adresses.

Ceux qui ont eu leurs papiers avaient le même dossier que nous.

Et pourtant on nous a dit : non.

Arbitrairement.

Maintenant on est en danger et on doit se cacher.

Pourquoi cette injustice ?

Nous ne voulons plus vivre dans la peur.

Nous voulons que la France nous adopte.

Nous voulons être régularisés.

Laissez nous grandir ici.

Bigoterie pseudo-scientifique en France

Le 21 octobre, le quotidien new-yorkais publiait un éditorial plutôt sévère contre la loi Hortefeux.

Soulignant que l'immigration réveille « les pires instincts » chez les politiciens, le *New York Times* dénonce l'adoption de la loi Hortefeux par le Parlement français – qui agit à l'image du Congrès américain dont les prestations n'auront pas été plus brillantes cette année. L'adoption, en particulier, de l'ADN comme méthode de filtrage pour le regroupement familial fait que le grand quotidien américain qualifie la nouvelle loi de l'immigration française de « hideuse » (« ugly »).

L'éditorialiste rappelle que des notions pseudo-scientifiques destinées à identifier les généalogies pures auront déjà été introduites en France... sous l'occupation nazie, avec l'aide de leurs collaborateurs de Vichy « avec de tragiques conséquences ». Le législateur ferait mieux de retenir les leçons de l'histoire moderne, suggère-t-il.

Le quotidien américain rappelle que Nicolas Sarkozy aura été élu grâce aux voix de l'extrême-droite lepéniste. S'en prendre aux immigrés semble un moyen efficace pour attraper des voix. « Malheureusement cela conduit à faire de mauvaises lois, et de mauvaises politiques, au prix de souffrances inutiles pour les individus et les familles qu'elles visent et exploitent. »

Et le *New York Times* de conclure que si monsieur Sarkozy veut être vu comme un homme d'État, encore faudrait-il qu'il se comporte comme tel...

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Martin Hirsch et Sarkozy avaient pourtant promis !!!!

Le préfet des Alpes-Maritimes refuse l'hébergement d'urgence pour les familles sans papiers À Nice, le 115 a confirmé avoir reçu l'instruction de ne pas héberger les personnes en situation irrégulière... malgré l'amendement obtenu par M . Hirsch sur l'hébergement d'urgence pour les familles sans papiers !

Appelez son cabinet : 01 40 56 60 00.

Les agents ANPE ne sont pas des auxiliaires du ministère de l'intérieur !

La Circulaire Hortefeux du 4 juillet 2007, émanation du décret du 11 mai 2007, instaure le contrôle systématique des papiers de tous les étrangers s'inscrivant à l'ANPE. Les agents de l'ANPE devraient par conséquent demander ses papiers à tout étranger, en faire une photocopie et l'envoyer à la Préfecture pour vérification.

La première fonction des agents de l'État, y compris à l'ANPE, serait-elle de remplir des charters afin que les objectifs statistiques du gouvernement soient réalisés en temps et en heure ? Est-elle de participer à cette nouvelle obsession du gouvernement : la chasse au soit disant clandestin ? L'État peut-il, légitimement considérer tout étranger et d'autant plus tout chômeur étranger comme un délinquant en puissance ?

Nous voyons déjà aujourd'hui, les conséquences scandaleuses de ce climat stigmatisant instauré par les lois et décret du nouveau gouvernement. Voici ce qui est arrivé dans une agence de la région :

Il y a une quinzaine de jours le directeur d'une agence locale pour l'emploi convoque un conseiller et lui explique qu'il devra recevoir dans la matinée un demandeur d'emploi, et dès que cette personne se présentera, de rapidement le prévenir.

L'explication de la hiérarchie est alors : ce demandeur d'emploi est suspecté d'être en situation irrégulière et la police des frontières l'attend à la sortie de l'agence.

Heureusement le demandeur d'emploi ne s'est pas présenté à l'agence... Les syndicats CGT, SNU, FO et SUD demandent à être reçus par le Directeur régional afin d'obtenir des explications sur les agissements zélés de certains Directeurs d'Agence et exigent d'être destinataires des décrets, circulaires et notes sur le sujet. Nous dénonçons également cette circulaire en rappelant que les agents de l'ANPE n'ont pas et ne veulent pas avoir pour mission de

contrôler les papiers des étrangers mais bien d'aider tous les demandeurs d'emploi dans leur démarche de recherche d'emploi ou d'orientation professionnelle.

Dans ces conditions, les syndicats CGT, SNU, FO et SUD ANPE du Rhône s'associeront à toute initiative collective des agents de l'ANPE et des citoyens pour contrer les dérives délétères de son administration. Nous allons donc nous organiser et nous mobiliser.

INTERVIEW

« Il faut régulariser tous les sans-papiers munis d'un contrat de travail »

André Daguin, Président de l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie.

« La liste qui concerne les ressortissants des pays tiers à l'Union européenne est un peu restrictive, car elle vise principalement des emplois très qualifiés. Or nos entreprises ont besoin, dans 80 % des cas, d'agents d'exécution. Cette ouverture va néanmoins dans le bon sens. Les secteurs de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration créent chaque année environ 20.000 nouveaux emplois. Nous pourrions en créer beaucoup plus si nous ne manquions pas de main-d'oeuvre. Nous estimons à 40.000 ou 50.000 le nombre d'emplois non pourvus. Il faut prendre exemple sur l'Espagne et régulariser tous les sans-papiers munis d'un contrat de travail. Ce faisant, le gouvernement espagnol a amélioré ses comptes sociaux. Voilà une politique réaliste. Les employeurs auraient moins intérêt à recruter des clandestins, et cela tuerait le travail au noir, qui est une pratique immorale qui, en plus, fausse la concurrence. »

« Nos métiers demandent beaucoup d'efforts. On travaille le soir, le week-end et les jours de fête. Il y a trois sortes de chômeurs : ceux qui cherchent, ceux qui ne cherchent pas vraiment et ceux qui ne sont plus capables de fournir un travail. Peut-être qu'en faisant venir des étrangers, cela va créer une émulation. » [...] « L'afflux de travailleurs étrangers est une très bonne chose : parmi nos clients, beaucoup sont des touristes, ils seront très contents d'être servis par des étrangers. »

[Source : Les échos]

RROMS

Retours humanitaires forcés un nouveau concept !

Le ministre de l'Immigration a bien du mal à atteindre l'objectif de 25.000 reconduites à la frontière qui lui a été fixé pour 2007... Il s'en était justifié en août dernier en mettant en avant « la difficulté d'expulser Roumains et Bulgares », dont les pays sont désormais membres de l'UE, ce qui rend les procédures « plus complexes ». Il vient de trouver une solution : des dispositifs d'aide au « retour humanitaire », instaurés par une circulaire de décembre 2006, ont été utilisés à plusieurs reprises pour habiller des opérations d'expulsion de ces nouveaux citoyens européens.

À Bondy, le 26 septembre dernier, à Saint-Denis le 10 octobre, à Bagnolet le 24, et dans d'autres villes encore, la police a investi à l'aube des terrains occupés par des Rroms, ressortissants bulgares ou roumains selon les cas, a fait monter les habitants dans des bus affrétés tout exprès, et leur a donné à choisir entre « la prison » ou « l'expulsion immédiate avec l'aide au retour ». Personne n'a été autorisé à récupérer ses affaires, ni à présenter les documents qui auraient pu prouver qu'il remplissait toutes les conditions pour avoir le droit de rester durablement en France. Ceux qui avaient sur eux leurs passeports se les sont vu confisquer. Les bus ont emmené tout le monde directement en Bulgarie ou en Roumanie, quasiment sans faire de halte.

À l'arrivée, des chèques correspondant à l'« aide au retour » ont été remis aux passagers de ces bus, d'un montant de 153 euros pour les adultes et de 46 euros pour les enfants.

Les expulsions de terrains occupés parfois depuis des années par des Rroms, de quelque nationalité qu'ils soient, ne sont pas exceptionnelles. Dès le début de l'été, ces expulsions ont été accompagnées de distribution en rafales d'OQTF (Obligation à quitter le territoire français), motivées de façon plus que fantaisiste. Les opérations de ces dernières semaines sont, elles, d'un genre tout nouveau, où se conjuguent brutalité et mépris total du droit.

Les victimes de ces retours forcés sont en effet des citoyens européens, et depuis janvier 2007, Bulgares et Roumains, à l'instar des ressortissants des dix Etats devenus membres de l'UE en mai 2004, jouissent du droit à la libre circulation en Europe. En cas de contestation de ce droit en France, il doit leur être remis une OQTF dûment motivée. Seulement voilà : une mesure administrative est susceptible de recours, et la procédure qui s'ensuivrait empêcherait d'exécuter l'expulsion du territoire ou rendrait difficile de l'exécuter rapidement. Or il faut faire du chiffre ! Et peu importe que les personnes chassées reviennent quelques semaines après...

Par bonheur, une circulaire de fin 2006 organise des retours dits « humanitaires », gérés par l'ANAEM, pour les étrangers en situation irrégulière ou de dénuement. Quelle aubaine ! Partout en France on s'est empressé d'utiliser ce dispositif.

Certes, la circulaire détaille toute une procédure à mettre en œuvre : information, préparation d'un projet de réinstallation, accompagnement personnalisé avant le départ et le cas échéant à l'arrivée dans le pays de retour. Dans les opérations des dernières semaines, rien de tout cela n'a été respecté : ni vérification du droit au séjour des intéressés, ni notification d'une OQTF, ni information, ni enquête sociale... Rien, sinon les 153 euros, gages apparemment qu'il s'agit bien de la procédure ANAEM de retour « humanitaire ».

Nicolas Sarkozy, lors de sa récente visite en Bulgarie, a déclaré, évoquant le sauvetage des infirmières bulgares, que tout « opprimé (...) devient automatiquement français » ! Le paradoxe entre les larmes versées sur les infirmières bulgares (en Bulgarie) et le traitement réservé aux Bulgares (en France) est aussi éclatant que celui qui associe l'idée d'aide au retour « humanitaire » avec le sordide de ces rafles menées au petit jour, dans la précipitation, sous les menaces et le chantage, avec destruction de tous les biens des personnes raflées... Nouvelle figure de l'humanitaire, ces citoyens européens enfermés à bord de bus roulant à tombeau ouvert ?...

[Source : Gisti]

EUROLINES

Les cars de la honte

Au petit matin, 194 roms originaires de Bulgarie et de Roumanie, forcés à monter dans des cars, sans comprendre, sans interprète : des raptés, dans le plus grand silence. « C'était hier porte de Bagnolet, c'était hier au petit matin sous nos yeux », témoigne Solange. « On ne pourra pas dire que nous se savions pas. »

Dans la plus totale illégalité, après AIR France, un nouvel expulseur : la compagnie des cars Eurolines. Ces ressortissants Roms bulgares ou roumains, sont comptabilisés pour les 25 000 expulsions pour 2007.

Pour cela ce gouvernement ne recule devant rien: rafler les Roms au petit matin, puis les obliger à monter dans des cars privés, sans passer devant le juge de la détention et des libertés ou remise d'APRF ou OQTF : expulsion directe! Comme pour les grands terroristes : « mesure d'urgence absolue ». Ils sont ressortissants européens depuis 2007 : jamais la répression n'a été aussi brutale et l'illégalité aussi grossière. Les droits élémentaires, même de la défense, bafoués : ils reçoivent une O.Q.T.F. car ne peuvent apporter la preuve de leur « indépendance financière », « bonne intégration », bref d'être de « bons étrangers ». Sarkozy, en 2007, au mépris du régime parlementaire, aura émis des circulaires, décrets, etc., pris de façon autoritaire et sans consultation, pour ces nouveaux ressortissants de l'Union européenne, les roumains et bulgares.

Pour toute O.Q.T.F. « obligation à quitter le territoire », toute personne dispose obligatoirement d'un mois pour déposer un recours au tribunal administratif, ce recours étant suspensif pendant un mois de toute expulsion .

Pour les Roms : citoyens de troisième zone : souvent même pas d'OQTF! Aucune procédure! On raflé, on les terrorise et les oblige à monter dans un car avec menaces, sans interprètes, sans explication sans délivrance d'OQTF, puis en présence de l'ANEM (ancien OMI), la promesse de remise de 153 euros!, à l'arrivée pour « aide au retour » !

Cela impliquant que désormais de toute nouvelle entrée est interdite dans les États membres... dont ils sont ressortissants !

La Police de l'air et des frontières dispose désormais d'un avion privé (coût : 200 millions d'euros par an...), et de cars de tourisme privés, pour effectuer ces véritables raptés, et expulsions.

Et la compagnie des cars Eurolines se fait l'affrètement de ces « voyages » très spéciaux.

Ceux que cela dégoûtent peuvent déjà « encombrer » leur ligne téléphonique, fax, ou leur rendre une « visite bruyante », afin qu'ils ne continuent plus leur « business » en silence.

On raflé, on déporte, on sépare des familles, en les forçant à monter dans ces bus d'Eurolines, en oubliant même des enfans... Avec Sarkozy tout devient possible.

Solange

Les ressortissant bulgares ou roumains sont, comme les ressortissants des dix pays de l'Est entrés dans l'Union européenne après 2004, soumis à des modalités de séjour très encadrées. « Ils peuvent rester en France durant trois mois. Au-delà, ils peuvent continuer leur séjour mais doivent prouver une recherche active d'emploi, être étudiant, etc. Pour travailler, ils ont besoin d'une autorisation, qui doit leur être accordée quasiment automatiquement s'ils exercent l'un des 62 métiers recherchés par la France », expliquait à 20 minutes une avocate spécialisée dans le droit communautaire.

[Rappelons que les 153 euros attribués au titre de « l'aide au retour » dans les pays d'origine correspondent en fait au prix... du retour en France sur les mêmes bus d'Eurolines... Inhumaines, illégales, inconcevablement brutales, ces expulsions sont surtout des chef-d'oeuvres d'hypocrisie d'une administration qui aura dépassé toutes les bornes du cynisme. QSP]